

Éditorial

Réalités d'aujourd'hui et mémoire de demain

L'habituelle recension de la Bibliothèque George Orwell (p.9) nous propose, entre autres choses, de découvrir le document remarquable que constitue le manuscrit rédigé par Mohamedou Ould Slahi, détenu au centre de détention spécial de Guantánamo. Originaire de Mauritanie, Mohamedou Ould Slahi décrit le calvaire, la violence et les tortures qu'il a subies depuis son arrestation en 2001 par les autorités mauritaniennes et son transfert immédiat aux services américains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. C'est ainsi que, au nom de cette lutte et pour la défense de la démocratie et des Droits de l'Homme, et sans qu'aucun crime ait pu lui être formellement attribué, l'auteur de ce manuscrit a subi, entre autres sévices, « des mois d'isolement total, une multitude d'humiliations physiques, psychologiques et sexuelles, des menaces de mort, des menaces à l'encontre de sa famille, ainsi qu'un simulacre d'enlèvement et d'extradition¹ », le tout dans l'impunité et le secret les plus complets et comme prévu par le « plan d'interrogation spécial » approuvé personnellement par le secrétaire à la Défense de l'époque, Donald Rumsfeld.

Parallèlement, l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW), association récipiendaire du prix Nobel de la paix en 1985, a publié en mars 2015 un rapport tentant d'évaluer au mieux le nombre de victimes de la « Guerre contre la terreur » menée principalement par les États-Unis et l'OTAN depuis 2001². Ce rapport, qui ne concerne que les trois champs de bataille que sont l'Afghanistan, l'Irak et le Pakistan (il y en a bien d'autres comme la Somalie, le Yémen et, plus récemment, la Lybie et la Syrie) estime que le nombre de tués non-occidentaux doit avoisiner 1.300.000, dont une écrasante majorité de victimes civiles, à mettre en perspective avec les 8.289 morts militaires officiellement recensés dans les rangs des armées occidentales engagées (et en gardant à l'esprit que ne sont évoqués que les cas afghan, irakien et pakistanais)... Soit l'équivalent, selon le rapport, d'un véritable massacre de masse (massive carnage).

La démarche des auteurs de ce rapport se veut sans équivoque, ainsi qu'ils l'expliquent dans leur préface (p.7, nous traduisons de l'anglais) : « Avec cette publication, le public peut se rendre compte combien il est difficile de saisir les réelles dimensions de ces guerres et à quel point des évaluations indépendantes et non-partisanes du nombre de victimes sont rares. Pour les gouvernements et les organisations internationales, le rapport de l'IPPNW représente un puissant aide mémoire [en français dans le texte, ndlr] de leur responsabilité légale et morale de poursuivre les coupables. Ce qui est reproduit dans le rapport de l'IPPNW ne concerne pas seulement les livres d'histoire mais, de façon bien plus significative, constitue un plaidoyer pour que la justice prévale. »

L'IPPNW entend donc faire œuvre d'information, de justice et... de mémoire. Et c'est sur ce point que devrait, selon nous, porter notre réflexion. Le présent numéro est en partie consacré à la question du rapport entre mémoire et identité et à la façon qu'a parfois le passé de bousculer le présent. Mais le présent ne pose-t-il pas également les jalons de la mémoire de demain ? Ne devrions-nous pas également nous demander comment la mémoire de ceux qui nous suivront percevra les faits d'aujourd'hui, parmi lesquels cette contradiction grave : la guerre, la torture et la violence aux noms de la liberté, de la démocratie et des Droits de l'Homme ? Est-il possible que nous soyons un jour perçus comme les Chrétiens étaient perçus par les Amérindiens sous la plume vaguement goguenarde du baron de Lahontan qui, au XVIIe siècle, fait dire à ces derniers « que les Chrétiens se moquent des Préceptes de ce Fils de Dieu, qu'ils prennent ses défenses pour un jeu, & qu'ils croient qu'il n'a pas parlé sérieusement, puisqu'ils y contreviennent sans cesse [...]³. » Bref, comme de dangereux donneurs de leçons qui se situent eux-mêmes au-dessus des préceptes qu'ils professent pour les autres ?

Quoi qu'il en soit, au moment d'écrire ces lignes, Mohamedou Ould Slahi est toujours détenu à Guantánamo, l'administration Obama s'étant opposée à sa demande d'Habeas corpus. ••

Julien Paulus,
Rédacteur en chef

Numéro
spécial
« Mémoire(s)
et
identité(s) »



Magritte « La mémoire » 1944

Histoire, mémoire et politique : l'Espagne et la « mémoire historique »

Par Maïte Molina Mármol¹

La notion de mémoire suscite, depuis les années 1970 et de manière croissante, l'intérêt des sciences humaines et sociales, pour se déployer de manière exponentielle depuis la décennie 2000.

Parallèlement à cette omniprésence dans le domaine scientifique, la société semble également être aux prises avec une « boulimie mémorielle » : on trouve aujourd'hui la mémoire partout et, pourrait-on dire, on fait de la mémoire de tout – tendance sans doute renforcée par la nature même de ce phénomène, immatériel et volatile.

S'il eut donc été nécessaire de commencer par s'atteler à décrire et à décortiquer ce concept – dont l'utilisation se limite souvent à certaines notions labellisées telles que « lieux de mémoire » ou « travail de mémoire »² –, il se serait avéré indispensable de questionner la relation de la mémoire à l'histoire alors que les historiens ont longtemps placé celles-ci dans un rapport hiérarchique : construite, critique, artificielle, unique, l'histoire prendrait le « contre-pied » de la mémoire, continue, affective, vivante, multiple³. Cette perspective herméneutique soumet problématiquement la mémoire à l'histoire, ne prenant pas en compte le processus mémoriel en tant que tel, et accorde généralement son attention aux objets institutionnalisés, lieux ou commémorations, au détriment des processus et dynamiques constituant une mémoire « vivante ».

Il ne s'agit néanmoins pas ici de proposer une discussion théorique autour du concept de mémoire mais de s'intéresser à son utilisation dans un contexte spécifique, celui de l'Espagne contemporaine qui a pour particularité de voir, depuis les années 1990, son champ social envahi par la notion de « mémoire historique ». Cette expression, composée de l'accolement

presque paradoxal de deux termes si souvent pensés comme contraires, constituant dans une certaine mesure une formule incantatoire, servira de fil conducteur à notre réflexion autour des rapports entretenus par l'histoire, la mémoire et le monde politique.

Éléments contextuels

Comme ailleurs, la question de la mémoire en Espagne a été essentiellement envisagée en lien avec un événement traumatique, en l'occurrence la guerre de 1936-1939 et ses suites. Ce conflit, érigé en événement-référence au-delà des frontières espagnoles⁴, a vu s'affronter, en une sorte de préambule à la Deuxième Guerre mondiale, le fascisme et les forces progressistes unies en un Front populaire porté au pouvoir par le peuple. Si les caractéristiques de cet événement, et notamment le rôle qui y a été tenu par les puissances étrangères, sont connues à grands traits, il n'en va pas de même à la fois pour l'expérience républicaine qui le précède et pour la dictature qui s'instaure à sa suite, jusqu'à la mort naturelle de Francisco Franco en novembre 1975⁵. Ce régime, basé sur l'élimination physique, morale mais aussi mémorielle de l'ennemi constitué par « l'Espagne rouge », a su assurer sa longévité en usant de réformes de façade destinées à la communauté internationale tout en maintenant l'usage d'une féroce répression, doublée du façonnage et de l'inculcation d'une culture et d'une mémoire qui ont baigné la société espagnole et ont survécu à la dictature.

> suite p.6-7

Influencer sans contraindre : le cas du décret-mémoire

Par Jérôme Nossent

Alors qu'émergent hors de leurs gourbis les derniers interprètes de poilus et que se profilent à l'horizon les hordes de figurants endossant l'habit des grognards, prêts à déferler sur le champ de bataille mémoriel, l'omniprésence des références au passé devient irréfutable.

Une commémoration en chasse une autre. Parmi les acteurs prenant part à ces manifestations, les autorités publiques semblent chercher à se tailler une part importante. Et pourtant, celles-ci n'attendent pas la célébration du Centenaire ou du Bicentenaire pour occuper l'espace mémoriel, en Fédération Wallonie-Bruxelles particulièrement. La mise en place, dès 2009, d'un décret de la Communauté Française place entre leurs mains un instrument mémoriel inédit à ce jour. Une analyse soignée du décret permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir qu'il engendre, ainsi que les conséquences que cela entraînerait.

Un décret pour trouver et lier

Voté à 76 voix sur 79, le décret du Parlement de la Communauté française du 13 mars 2009, relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, dit « décret mémoire », est un objet inédit dans le cadre

des études des politiques publiques de mémoire. Ce décret organise la reconnaissance et le financement de certains acteurs et institutions du paysage mémoriel de la Communauté française de Belgique (également appelée Fédération Wallonie-Bruxelles) et met en place à cette fin une structure et un mode de fonctionnement original. Le texte prévoit la transmission de la mémoire de certains faits par la mise à disposition de ressources dans un but d'éducation : développement de réflexion critique, de valeurs démocratiques et citoyennes. Il vise donc à susciter et à organiser des activités dans les domaines éducatif, politique et mémoriel.

À cette fin, le décret institue un « Conseil de Transmission de la Mémoire » (CTM) dont le rôle de conseiller du Gouvernement consiste à rendre des avis sur les matières traitées par le décret, c'est-à-dire concernant principalement la reconnaissance ou non des centres de ressources et des centres labellisés, la sélection des projets remis dans le cadre des appels à projets annuels et, d'initiative, sur toutes questions relatives au décret mémoire.

> suite p.6-7

¹ Mohamedou Ould SLAHI, *Les carnets de Guantánamo*, présenté par Larry SIEMS, Paris, Michel Lafon, 2015, p.12.

² *Body Count : Casualty Figures after 10 years of the "War on Terror"*, consultable ici : http://www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Frieden/Body_Count_first_international_edition_2015_final.pdf

³ LAHONTAN, *Mémoires de l'Amérique septentrionale*, édition préparée par Réal OUELLET, Montréal, Lux, 2013, p.129

Train des 1000 vers Auschwitz-Birkenau – édition 2014-2015

« Parcours éducationnel autour de la Shoah et de la Mémoire »

Du 5 au 10 mai eut lieu l'édition 2015 du Train des 1000. Cette initiative datant de 2008 et organisée par l'Institut des Vétérans-INIG, la FIR (Fédération Internationale des Résistants) et l'ASBL Fondation Auschwitz - Mémoire d'Auschwitz consiste à emmener 1000 jeunes européens (Belgique, France, Luxembourg, Allemagne, Italie, Croatie, Portugal, Hongrie, Estonie, Slovaquie, Serbie) dans un parcours éducationnel et mémoriel vers Auschwitz-Birkenau.

En plus d'un aspect commémoratif évident, le projet poursuit des objectifs de différents types : éducatif, mémoriel, citoyen, d'échange et de sensibilisation. Le projet du Train des 1000 veut contribuer à la lutte contre la xénophobie et l'antisémitisme en invitant les jeunes et les enseignants à aller au-delà de l'Histoire, en étudiant les signes de xénophobie, d'antisémitisme et de toute autre forme d'exclusion dans la société contemporaine et ses communautés. Différents partenaires venant de plusieurs pays d'Europe participent à ce projet, stimulant ainsi un échange international d'expériences et une culture commune de Mémoire. Les Territoires de la Mémoire, en tant que partenaire, accompagnèrent ce train si particulier.

D'un point de vue pédagogique, ce voyage est précédé d'une préparation spécifique. Ainsi, pendant un an, les jeunes participants belges se sont préparés avec leurs professeurs à la visite d'Auschwitz-Birkenau. Ils ont ainsi visité le camp de Breendonk et la Kazerne Dossin de Malines, ainsi que l'exposition « Déportation et Génocide, une tragédie européenne » de l'Institut des Vétérans-INIG. Les enseignants ont par ailleurs participé à une journée de formation et ont eu accès au matériel pédagogique disponible auprès de l'Institut et de la Fondation. Enfin, de nombreux projets ont été menés dans les classes en lien avec les thématiques, dont un projet commun entre plusieurs écoles autour des 70 ans de la libération des camps.

Dans le cadre de cette préparation, une école de Liège, le Lycée Saint-Jacques, a fait appel aux Territoires de la Mémoire dans le cadre de son projet de « valises-mémoire » (voir ci-contre). Notre centre de ressources a pris une modeste part à la préparation de cette école, de trois manières différentes : en lui donnant accès à une série de ressources documentaires présentes à la Bibliothèque George Orwell ; en prenant en charge l'impression des cartes postales et des invitations ayant trait à leur projet de « valises-mémoire » et à l'exposition qui y fut associée ; en

donnant accès à l'espace Rencontre de la Bibliothèque George Orwell pour la mise en place de leur exposition du 18 au 30 mai 2015.

Le voyage lui-même a été pensé pour être rythmé d'interventions et de témoignages de rescapés. Des élèves de la Haute École Plantijn étaient également présents et en charge de la radio « Crap », accessible dans l'ensemble du train. Chaque élève a par ailleurs reçu à son arrivée à la gare un sac comprenant tout un matériel d'accompagnement dont un carnet de voyage (au graphisme adapté au public) permettant, notamment, de faire part de ses impressions et de « boutons » pour faire connaissance. Un concours (photo ou film) a également été mis en place dans une logique évaluative du projet. Enfin, l'ensemble du voyage a bénéficié d'une importante couverture médiatique et sur les réseaux sociaux. Les participants du voyage étaient eux-mêmes invités à partager leur expérience mémorielle en temps réel sur Facebook, Twitter ou encore Instagram.

Une fois sur place, les élèves ont tous été amenés à visiter Auschwitz I, puis à assister à l'opéra *Brundibár*. *Brundibár* est un opéra pour enfants écrit en 1938 par Adolf Hoffmeister et le compositeur tchèque-allemand Hans Krása. Il fut interprété pour la première fois le 23 septembre 1943 par les enfants déportés au camp de concentration « modèle » de Theresienstadt, en Tchécoslovaquie occupée. L'histoire est une parabole célébrant le courage, la bonté et l'amitié entre les peuples, capables de vaincre le méchant et l'égoïsme quand ils sont solidaires.

Ils furent également invités à assister à un concert du groupe Kroke, à visiter Auschwitz II (Birkenau) et, rapidement, la ville de Cracovie. Le voyage s'est ensuite conclu par une soirée festive rassemblant les 1000 jeunes.

« Des valises-miroirs : réfléchir du passé à l'avenir sur le sentier de la mémoire »

Dans le cadre de sa participation au « Train des 1000 » 2015 et avec le soutien de la cellule Démocratie ou Barbarie, le Lycée St-Jacques de Liège a réalisé un projet intitulé « Des valises-miroirs : réfléchir du passé à l'avenir sur le sentier de la mémoire ». L'objectif était de faire des élèves de 6^e année des passeurs de mémoire et des citoyens responsables.



Dans cette perspective, la démarche se voulait interdisciplinaire et plusieurs professeurs (histoire, sciences sociales, français, illustration) contribuèrent à lui donner davantage de sens. Concrètement, chaque élève effectua un travail de recherche sur un témoin de la guerre (aux profils de vie très différents : enfants cachés, Justes parmi les nations, résistants, juifs, juifs résistants...), mais aussi sur une situation actuelle évoquant « en miroir » le parcours de la personne choisie. La vie de 28 rescapés de la barbarie nazie fut donc évoquée dans 28 valises par des photos, une carte postale et des objets symboliques. Ces histoires parmi des millions d'autres rejoignent d'autres histoires actuelles, d'ici ou d'ailleurs, où des minorités sont toujours persécutées et où des hommes et des femmes résistent à l'oppression. Ainsi, dans chaque valise, l'histoire d'un témoin actuel évoquait « en miroir » celle du témoin du passé, sans en être son reflet exact. Ce sont ces « valises-miroirs » qui furent exposées à la Cité Miroir dans l'Espace Rencontre des Territoires de la Mémoire.

Les Territoires de la Mémoire furent partenaires de ce projet, au même titre que d'autres institutions comme la Fondation Auschwitz et l'Institut des Vétérans. Concrètement, la Bibliothèque George Orwell des Territoires de la Mémoire a contribué à ce projet à plusieurs moments-clés : lors de la recherche de témoins locaux ou belges (début octobre 2014), de l'accueil des élèves et de l'accompagnement dans leur recherche documentaire (mi-octobre 2014), et de la réflexion autour de la conception scénographique (avril 2015). Le service pédagogique, qui participait au « Train des 1000 », rencontra les élèves de St-Jacques durant le voyage et leur proposa un accompagnement pédagogique spécifique. Enfin, l'institution a joué un rôle d'appui en prenant en charge l'impression des productions (cartes postales, affiches, invitation) et en communiquant autour de l'événement (service Communication).

L'exposition s'est tenue du lundi 18 mai au samedi 30 mai à l'Espace rencontre de la Bibliothèque Georges Orwell. Les élèves, ainsi que certains professeurs, étaient présents pour accueillir les visiteurs (dont les nombreux parents) et pour expliquer leur démarche.



Coordinatrice du projet : Anne Salien

L'équipe des professeurs : Julien Dresselaers, Sandra Fox, Hubert Gerin, Sophie Grand'Ry, Sylvain Gulpen, Dominique Kreis, Camille Lorenzi, Anne Marrant et Anne Toppets.

Et les élèves participants : Barbara Beaumecker, Sandro Bonsignore, Marie-Maud Clerfays, Axel Collette, Sarah Coppola, Rémi Cusumano, Manon Damblon, Gauthier Debroux, Elisa Degive, Emile Dewaegheneire, Morga Duerinckx, Antonin Guyette, Etienne Herné, Jennyfer Huynh, Neïla Lamine, Alexandre Le Paige, Marie Loly, Lionel Maréchal, Louis Martin, Valentin Mbaya Kapita, Caroline Mertens, Thomas Palate, Mirela Salcedo Castillo, Julia Sferruggia, Vanille Simon, Antoine Thirion, Simon Tirtiaux, Jonathan Aberi Moska, Sarah Argento, Sophie Bodson, Fatima-Zahra Boudan, Mathilde Braun, Laura Briol, Clémence Charlier, Clémence Demoulin, Maxime Di Napoli, Thomas Gillet, Louanne Houbart, Luca Indovino, Sacha Keutgens, Morgane Mansion, Chloé Meurice, Romy Monye, Clara Moreau, Thanh Duc Nguyen, Ine Olaerts, Michaël Piroton, Charlotte Renquin, Chloé Sabel, Shana Seminara, Mélissa Seranova, Camille Servais, Jessica Straccialano, Marie Thil, Quentin Thoelen, Cristina Valkenborgh, Céline Allam, Marie André, Lauretta Asumang, Leonardo-Lionel Buscemi, Marie Charlier, Sabrina Cirri, Daphné Cocx, Emma de Gaultier De Laguionie, Martin de Worm, Juliane Evrard, Arnaud Gengou, Mathilde Haccour, Jason Lambert, Clara Lambotte, Deborah Lebeau, Camille Lecoq, Pierre Lonnay, Pierre Antoine Materne, Olivier Nahimana, Vincent Palmieri, Emilie Rogister, Elisa Ruth, Margaux Schorn, Alice Stockart, Sarah Valentinetti, Fany Vansighen, Julie Verjans, Ludovic Vitoux.

La mémoire espagnole et la correspondance dans les camps : deux rencontres à la Bibliothèque George Orwell

Ce dernier trimestre fut l'occasion de présenter les deux derniers livres parus à ce jour aux éditions des Territoires de la Mémoire en organisant des rencontres avec les auteurs respectifs de *Mémoire à ciel ouvert : une histoire de l'Espagne 1931-1981* (« Voix de la Mémoire », septembre 2014) et *Lettres de l'ombre : correspondance illégale dans les camps de concentration nazis* (« Voix de la Mémoire, avril 2015).

Le 23 avril, Ángeles Muñoz et Maite Molina Mármol présentèrent leur ouvrage, en compagnie de l'historienne Anne Morelli qui en avait assuré la préface. D'emblée, la discussion s'engagea en rappelant le rapport bancal de la société espagnole à son passé, affectée par la mémoire officielle des vainqueurs de la guerre civile de 1936-1939. « L'histoire ce sont les mensonges des vainqueurs », écrivait Anne Morelli dans sa préface, et les auteurs d'évoquer le sort réservé à l'émblématique juge Garzón et à sa récente tentative d'enquêter sur les massacres perpétrés par les phalanges franquistes. Le livre rappelle avec force que le coup d'État de 1936 par les troupes nationalistes fut avant tout une réaction antirépublicaine et antisociale : les cibles à abattre étaient la toute jeune République et la tentative de refondation sociale de la société espagnole menée par le Front populaire. Les aspects belges des événements furent évoqués par Maite Molina Mármol, notamment les « Niños de la guerra », ces enfants de républicains accueillis par des familles belges afin de les soustraire aux combats et dont bon nombre restèrent dans notre pays. Anne Morelli, quant à elle, rappela les liens diplomatiques hispano-belges que Franco sut habilement tisser à travers le mariage de Fabiola et du roi Baudouin. Enfin, c'est à la description des conditions réelles de la dictature franquiste que s'attacha la fin de la rencontre, son étau sévère, son incroyable violence et ce, dans un pays d'Europe occidentale et durant les trente années qui suivirent la fin de la Seconde Guerre mondiale et la chute des régimes nazi allemand et fasciste italien.

Les membres d'une délégation venue de Valladolid rappelèrent à quel point le passé est toujours cadencé dans leur pays, malgré les avancées apportées par la loi de 2007, dite « de la mémoire historique ». Prenant toutefois le problème à revers, Mme Asunción Esteban, membre de la délégation, plaide pour l'adoption en Espagne d'un véritable programme social et l'émergence d'une véritable démocratie participative, prémisses indispensables à une véritable et juste politique mémorielle.



Maite Molina Mármol, Ángeles Muñoz et Anne Morelli



Jean-Louis Rouhart



Angélique Demoiété

La seconde rencontre, le 3 juin, fut l'occasion de découvrir le remarquable travail mené par Jean-Louis Rouhart dans son analyse de plusieurs centaines de lettres illégales émanant des détenus de camps de concentration nazis. Furent ainsi expliqués au public les conditions de production, d'expédition et de réception de ces missives clandestines, leur caractère « illégal » en regard au courrier « légal » et stéréotypé autorisé dans les règlements des camps, les contenus qu'elles portaient (descriptions, prières, informations, résistance), ainsi que leurs différentes formes : lettres écrites à l'encre sympathique, codées, cryptées, illustrées, jetées des trains ou encore enfouies dans le sol... Au-delà de l'explication théorique, la lecture à voix haute de plusieurs de ces lettres par la comédienne Angélique Demoiété permit à chacun de se rendre compte de la charge émotionnelle immense que ces messages comportent, ainsi que de leur caractère immédiat, urgent, en prise directe avec la réalité qu'ils décrivent. Une expérience qui donne tout son sens aux mots du professeur Peter Kuon dans sa préface (p.12) : « Cette lecture attentive d'un ensemble de textes peu connus ouvre une voie à l'expérience vécue, aux préoccupations et aux sentiments que ressentaient les prisonniers de l'univers concentrationnaire, à leurs besoins, leurs chagrins, leurs angoisses, leurs nostalgies et leurs espoirs, leurs professions de foi, leurs actes de résistance, leur dernières paroles avant de mourir. »

People Advisory Explicit Music (« Bibliothèque Insoumise », deuxième édition)

Dans le cadre de sa lutte contre la censure et de sa promotion de la liberté d'expression, la Bibliothèque George Orwell des Territoires de la Mémoire propose une deuxième édition de la « Bibliothèque Insoumise » ! Après s'être penchée sur les livres bannis, elle explore cette année l'interdit dans le monde de la musique.

Un programme de ressources à découvrir : exposition thématique, ouvrage sur la musique dégénérée, bibliographie spécialisée, kinos... mais aussi des événements ouverts à toutes et tous !

Mercredi 21 octobre 2015, à 19h, à l'Espace Rencontre de la Bibliothèque George Orwell
Vernissage de la Bibliothèque Insoumise suivi d'une soirée slam & kinos autour de la « Parole interdite »

Judi 29 octobre 2015, à 20h, à l'Espace Rencontre de la Bibliothèque George Orwell
Rencontre avec l'auteur Raphaël Schraepen autour de son livre sur la musique dégénérée *Pas d'oiseau sur les fils* (Territoires de la Mémoire, 2015)

De quoi ouvrir grand ses oreilles !

Depuis toujours, on tente de museler les voix discordantes. La Bibliothèque insoumise, avec cette seconde édition, souhaite montrer qu'au 20e siècle la censure musicale était un phénomène récurrent, et que de nos jours elle n'a pas disparu, loin s'en faut... Elle emprunte juste d'autres voies pour mettre au pas les artistes. Pourquoi ? Parce qu'au-delà du divertissement, la musique permet d'expérimenter, de dénoncer, de résister, de rêver d'autres lendemains... et qu'en cela, elle sera toujours un bon moyen pour échapper aux carcans en tout genre.

Durant cette période, une exposition présentera la musique interdite à travers une approche théorique, des exemples précis et variés de titres censurés, et des documents audiovisuels...

Agenda

Les Territoires de la Mémoire seront présents à leurs traditionnels rendez-vous de la rentrée. Retrouvez-nous lors des événements suivants :

- **Solidarisday**
le dimanche 23 août, dès 10h, à Blegny
(www.solidarisday.be)
- **La Fête des Solidarités**
le samedi 29 et le dimanche 30 août, à la Citadelle de Namur
(www.lafetedessolidarites.be)
- **Retrouvailles, le samedi 5 et le dimanche 6 septembre**, au Parc d'Avroy à Liège
(www.retrouvailles.be)



« Mémoire(s) et identité(s) : Quand le passé bouscule le présent » : compte-rendu du colloque du 8 mai 2015

Par **Gaëlle Henrard**

Dans un livre intitulé *Les faiseuses d'histoires*¹, Vinciane Despret et Isabelle Stengers font référence à Virginia Woolf qui, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, a refusé de signer une pétition des intellectuels anglais qui appelaient à se mobiliser contre Hitler au nom de la démocratie et de la liberté : « Comment, disait-elle, pourrais-je signer une pétition pour un pays qui s'approprie les valeurs dont il refuse de reconnaître aux femmes le droit de les exercer ? Puisqu'elles n'ont ni droits, ni liberté, ni égalité, je ne peux pas faire ça, je ne signe pas ».

« En janvier 2015, après les attentats de Paris, beaucoup (associations, individus, mouvements, partis) se sont dits "Charlie" au nom de valeurs de démocratie, de liberté d'expression, d'égalité. Et beaucoup aussi, qui ne se reconnaissent pourtant pas dans les attentats, ont refusé cette identification au nom d'une autre mémoire, d'un autre parcours. Et ce que disaient Vinciane Despret et Isabelle Stengers, c'est qu'il était toujours difficile de mener le combat de la mémoire et en même temps d'essayer de trouver une sérénité pour penser, pour penser de manière constructive et pour continuer d'avancer. (...) Bien sûr, il faut la confiance c'est indispensable. Mais il ne faut jamais oublier que ce monde oblige à lutter, que rien n'y est normal et ne jamais arrêter de penser ensemble, de cultiver l'insoumission, y compris à nos propres évidences, les uns avec les autres, par les autres et grâce aux autres. »

Ainsi **Dominique Dauby** a-t-elle ouvert le colloque des Territoires de la Mémoire du 8 mai 2015, organisé en partenariat avec le Centre d'études « Démocratie » de l'Université de Liège : « Mémoire(s) et identité(s) : Quand le passé bouscule le présent ». Organisé en ateliers liés à différentes disciplines, ce colloque était une tentative de mettre en présence des discours académiques et des discours davantage ancrés dans un travail de terrain.

Pour cadrer le sujet d'un point de vue juridique, **Geoffrey Grandjean**, politologue de l'Université de Liège, nous a proposé de penser les politiques mémorielles qu'il définit comme « l'ensemble des interventions des acteurs publics qui visent à produire et à imposer une mémoire officielle », telles que, par exemple, les « lois mémorielles ». Son hypothèse est que ces autorités publiques vont en fait jouer sur différentes facettes de la contrainte pour essayer d'imposer une mémoire collective, façonner une identité et orienter les comportements des membres d'un système politique. Nous rappelant la classification des juristes des instruments mémoriels sur la base de la portée normative, sa typologie s'est basée sur trois niveaux de contrainte : la contrainte sanctionnatrice, la contrainte prescriptive et la contrainte latente.

Là où les instruments relevant de la contrainte sanctionnatrice usent d'une sanction pénale (exemple de la loi belge qui réprime la négation du génocide des Juifs et qui interdit certains comportements), les instruments mémoriels jouant sur la contrainte prescriptive usent d'un mécanisme visant à imposer une obligation de faire sans recourir aux mécanismes de l'interdiction sanctionnée pénalement. Les comportements sont alors prescrits à travers l'enseignement ou la recherche, la contrainte étant bien présente puisqu'elle encadre l'activité sans toutefois recourir à la sanction en cas de non-respect. Mais c'est le dernier cas de contrainte qui intéressait particulièrement Geoffrey Grandjean. En effet, les instruments juridiques relevant de la contrainte latente ne comportent a priori pas de mécanismes explicites de contrainte. Or, s'ils servent avant tout à reconnaître la réalité d'un fait historique, une fois couplés avec une loi dont la contrainte est sanctionnatrice, ils deviennent des instruments de contrainte effectifs, cela sans compter leur portée symbolique puisque les autorités publiques agissent à travers eux sur les mémoires collectives et par là même sur « l'institution imaginaire des identités collectives ».

Le Décret Mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi été questionné à la lumière de cette classification. **Yves Monin**, chargé de mission à la Cellule de coordination pédagogique « Démocratie ou Barbarie » estime clairement que le Décret Mémoire sort de cette catégorisation. Permettant au contraire de développer une approche assez critique de la mémoire, cet instrument décréte permet par exemple à des acteurs portant une mémoire collective différente de rentrer des projets et donc, le cas échéant, de recevoir des subsides des pouvoirs publics (sans pour autant laisser la porte ouverte aux négationnistes). Selon Geoffrey Grandjean, il s'agit plutôt là d'une force d'influence et non de contrainte. La subtilité néanmoins est que, si la contrainte est un moyen d'imposer unilatéralement quelque chose en vue d'un objectif clair, dans le cadre de l'influence, la personne qui souhaite entrer dans cette relation d'influence accepte la contrainte.

Dans un registre peut-être plus inattendu, **Pierre Ginet**, géographe de l'Université de Lorraine, a exposé le rapport parfois difficile entre mémoire et société à travers la figure de l'aménageur, sorte d'intercesseur entre décideurs et société, « façonnant pour des décennies l'espace et la vie des gens ». L'enjeu est de taille, nous dit-il, en regard du brassage culturel, du réveil des identités et face au défi de la cohabitation de groupes sociaux qui ne partagent plus nécessairement les mêmes valeurs ni les mêmes mémoires. Mais, si dans le « faire société », le rôle de l'aménageur est indéniablement fondamental, la responsabilité qu'on entend lui donner semble manifestement démesurée, notamment au niveau européen où l'économique prime de loin sur le social mais où le patrimoine est présenté comme « un instrument de cohésion sociale en encourageant la revitalisation de lieux de mémoire collective ». Entre politique européenne et nationale, Pierre Ginet n'hésite pas à présenter « l'aménagement comme étant d'abord un art de l'esquive » et à

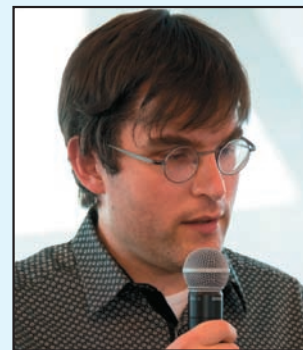
qualifier « la politique du patrimoine comme une politique de la patate chaude ». Face à cet « emballement de la tectonique sociale et territoriale » (jeunes contre habitants, Tiers-monde contre Occident, régions riches contre régions pauvres, etc.), Pierre Ginet questionne la réappropriation des droits démocratiques et la webocritique comme une éventuelle porte de sortie.

Pour **Herman Van Goethem**, conservateur du musée Kazerne Dossin à Malines, le constat semble autre sans pour autant s'opposer à celui de son interlocuteur. Le mémorial malinois, musée et centre de documentation sur l'Holocauste et les Droits de l'Homme, constitue en effet un véritable projet politique qui ne cache pas son caractère identitaire régional flamand et qui, par la même occasion, ne semble pas nier un passé parfois peu reluisant. En nous rappelant que le passage de l'intime à l'espace public et donc à la mémoire collective est un processus qui prend du temps, Herman Van Goethem nous montre que les projets de type urbanistique ou architectural, tels que le musée Kazerne Dossin, portent en eux, de façon parfois visible voire surréaliste, les traces de ce temps long nécessaire à la reconnaissance collective.

Au cours de l'atelier sur la pédagogie et la mémoire, **Sophie Ernst** philosophe et pédagogue, a ancré sa réflexion sur le rapport mémoire/morale qui se joue, selon elle, au travers d'une pédagogie de la subjectivité. En effet, rappelant l'époque (toujours en cours à certains égards) où on emmenait à Auschwitz des cars entiers de jeunes pour les vacciner contre les crimes de masse et les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, « piqure qui promettait un basculement de l'Histoire dans le sens de la prévention », elle a réitéré tout son scepticisme face à de telles pratiques pédagogiques. La présomption (ou le pari) des pédagogues dans ce cadre, portait sur l'idée d'une rupture d'identité : le jeune vivrait en effet, à l'occasion d'un tel voyage, une forme de conversion vers une identité stable supposée aller « dans le bon sens ». Politiques comme enseignants avaient alors le sentiment de faire œuvre de résistance : un voyage conçu comme un vaccin dans une politique de prévention et avec une identité de conversion morale, procédé rapide et chiffrable. À cette pédagogie du vaccin, qu'on a pu appeler « de l'heureux », Sophie Ernst oppose une pédagogie de la subjectivité en mettant en avant la notion de « chemin de culture » suivant laquelle l'identité est un récit de soi-même et des « aventures de la conscience », avec ses déplacements, ses certitudes, ses contradictions successives, ses stabilités nouvelles et toujours provisoires, qui conduit l'individu, à travers ce « chemin du désespoir », à une « mêmété », c'est-à-dire une identité multiple mais en étant toujours lui-même. Elle-même engagée dans cette résistance par l'enseignement, Sophie Ernst pense que c'est ce chemin de culture qu'il faut viser. Cependant, ce type de travail s'oppose complètement à ce qu'impose la société actuelle qui valorise la forme du présentisme avec une gestion de la mémoire dans un temps cyclique d'anniversaires qui, à la fois, reviennent chaque année mais qui ne semblent jamais avoir besoin d'être approfondis et questionnés. Or, le régime de l'anniversaire, nous dit Sophie Ernst, c'est précisément le contraire du chemin de culture et c'est aussi le contraire du temps progressif politique auquel elle tente de convier ses étudiants. Ce régime d'historicité du zapping du choc et des anniversaires successifs casse le sentiment d'historicité. Sophie Ernst nous parle donc d'une pédagogie de la résistance au présentisme, par et avec une construction du sujet dans la durée, contre les identités figées de départ ou les identités voulues par le politique, pour construire un sujet plein.

Rudi Creten, qui a enseigné l'Histoire pendant plus de dix ans et qui est désormais directeur de l'Athénée Léonie de Waha à Liège, a quant à lui exposé l'importance d'une pédagogie du projet dans le cadre du travail de mémoire. Selon lui, c'est en prenant le jeune dans sa globalité et en l'impliquant dans la durée du projet que l'on peut accéder à un vrai travail de mémoire qui ne serait pas simplement un moyen de se donner bonne conscience. La valeur d'une telle pédagogie réside certainement dans la création de petits collectifs où on apprend à discuter, à ne pas être d'accord, où on découvre les petites dominations internes et où on réalise un travail de type coopératif qui, peut-être, construit des sujets pleins pour reprendre les termes de Sophie Ernst.

Les travaux de l'après-midi ont repris avec l'atelier consacré à la psychologie sociale. **Olivier Klein**, psychologue social de l'Université Libre de Bruxelles, nous a montré comment, partant du postulat cher à Maurice Halbwachs selon lequel c'est le présent qui construit le passé, les conflits présents pouvaient construire ou valoriser des mémoires ad hoc. À l'inverse, ses recherches tentent de comprendre comment la mémoire peut prédire certaines attitudes conflictuelles. L'idée est de partir du conflit qui pose des questions de justice (répartition des ressources et des règles légitimes pour organiser cette répartition), ce qu'Olivier Klein nous a exposé avec le cas concret du conflit communautaire belge. La psychologie sociale montrerait que lorsque l'un des deux groupes ne respecte pas ces règles de justice que l'on considère comme légitimes, il y a moralisation : on interprète le non-respect de



Olivier Klein



Sophie Ernst

l'autre au moyen de caractéristiques profondes présumées inscrites chez les membres de ce groupe et on étaye ces caractéristiques à travers des stéréotypes sociaux ou à travers de représentations du passé, donc de la mémoire. Par exemple, le Flamand qui va refuser au francophone d'exercer son droit de s'exprimer dans sa langue dans certaines communes, va souvent être assimilé au collabo pendant la Deuxième Guerre mondiale. La violation d'un principe de justice peut ainsi être justifiée par un stéréotype et par une mémoire particulière. Cela fonctionne de la même manière du côté flamand et du côté francophone. Olivier Klein a toutefois mis en avant une conclusion plutôt optimiste : à mesure qu'on avance dans les générations, il semble qu'il y ait une diminution des attitudes conflictuelles, corolaire d'un estompement d'une certaine mémoire collective.

Pour répondre à Olivier Klein via un autre sujet, **Sarah Demart**, socio-anthropologue de formation et chercheuse au CEDEM de l'Université de Liège, nous a montré à travers l'étude du quartier Matonge à Bruxelles que l'enjeu postcolonial et notamment la mémoire collective liée à la période coloniale, serait davantage un enjeu belgo-belge que belgo-congolais. En cela, sa communication a fait écho à celle d'Olivier Klein en montrant que la Belgique peine à considérer le débat postcolonial comme un sujet de société et à interroger l'élaboration d'une histoire commune qui fasse justice aux différentes mémoires de la colonisation, entre Belges et Congolais, entre Blancs et Noirs mais aussi entre Wallons et Flamands. Sarah Demart a mis en avant plusieurs hypothèses pouvant expliquer ce non-débat et a finalement posé la question de la fragilité identitaire belge. Le débat postcolonial serait d'abord, selon elle, un débat national qui interroge le lien social au regard d'une colonie qui, à une époque, a constitué le lien social.

Pour l'atelier sur les médias, **Isabelle Veyrat-Masson**, théoricienne des médias et spécialiste du traitement télévisuel de l'Histoire et de la mémoire, nous a montré la difficulté rencontrée, mais finalement contournée avec une grande imagination, par la télévision publique ou privée pour monter des documentaires historiques sur base d'archives qu'on pourrait dire épuisées et massivement essorées à force d'utilisations répétées. Entre manipulations de l'image d'archive (recadrage, zoom, colorisation, insertion de faux éléments) et créations de docu-fictions, en passant par les erreurs historiques assumées ou non, en ce compris par les conseillers historiques qu'on voudrait être les garants du discours scientifique, les mises en scène d'interviews et autres jeux sur le témoignage pas toujours passé au crible de la critique, le constat est peu reluisant pour autant qu'on attende de ces documentaires une information critique. Si notre regard sur le passé évolue sans cesse et que donc l'historiographie se renouvelle incontestablement et légitimement, la télévision paraît incapable de penser cette évolution sereinement et de remettre en question ses propres codes, ses propres exigences, ses formes comme son fond, et finalement de se passer elle-même au crible de la critique.

Donnant la réplique à sa collègue française, **Bernard Balteau**, journaliste et réalisateur ayant longuement travaillé à la RTBF, a pu quant à lui, faire montre d'une certaine nostalgie quant à la télévision de service publique et à son équipe « Histoire » aujourd'hui dissolue car trop chère et manifestement pas assez concurrentielle face au football ou à la formule 1. Pour lui, le documentaire historique à la télévision est autre chose que l'histoire traditionnelle telle qu'on peut l'enseigner notamment à l'université. Ses atouts sont incontestables pour parler aux gens, toucher à l'imaginaire, notamment par l'image. Les défauts du genre, s'ils ne sont pas niés, sont relégués car échappant, c'est un fait quasi certain, au regard du téléspectateur à qui s'adresse le documentaire historique. Celui-ci sert la télévision, pas l'Histoire. Bernard Balteau ne nie pas la spectacularisation du passé à la télévision qui s'adresse à tout le monde en général et à monsieur et madame tout le monde en particulier, mais il justifiera ces biais par ce qu'il appelle la recherche d'une image juste. Si bien sûr l'Histoire est reconstruction et art du récit, comment néanmoins considérer les reconstructions qui sont pures fictions et mises en scène et dont le téléspectateur n'a, dans son

immense majorité, pas conscience ? Bernard Balteau répond par la justesse avec laquelle seront évoqués ces faits, objets de reconstitution. Mais il enjoint parallèlement à une éducation aux médias et à l'image en particulier.

Cet atelier sur les médias nous aura également ramenés à la question de la temporalité déjà évoquée auparavant : temporalité pour la pensée critique et la compréhension d'une part, temporalité de l'anniversaire et du sensationnel d'autre part.

Fort de toutes ces réflexions, Jérôme Jamin, à qui incombait la tâche de conclure, a pris de la hauteur en mettant en balance un double constat. D'une part le constat positif, derrière cette « foire mémorielle », d'une société suffisamment mature pour reconnaître qu'elle s'invente chaque jour, pour assumer la construction de son propre imaginaire, « pour accepter collectivement que son sens, ses valeurs,

son avenir, ses lois, son passé sont des constructions sociales » : « On invente tout, on crée du sens, on fait être un monde, on le fait tellement être qu'on finit par croire qu'il existe sans nous alors qu'on le crée tous les jours. » La possibilité, voire l'encouragement à reconnaître le caractère construit de nos sociétés semble être une bonne nouvelle en regard de sociétés passées ou présentes où, au contraire, la norme est reconnue comme indiscutable. Il semble donc reconnu et accepté de pouvoir s'interroger sur la mémoire qu'on veut avoir individuellement et collectivement.

Mais d'autre part, faut-il aussi mettre dans la balance notre rapport à cet imaginaire que l'on reconnaît créer. Or, entre l'hétéronomie et l'autonomie chères à Castoriadis, Jérôme Jamin observe que la première semble l'emporter sur la seconde. Dans quelle mesure participons-nous à l'officialisation de notre histoire ? Quel rôle jouons-nous dans notre mémoire collective ? Qui statue sur notre

imaginaire ? Qui statue sur notre passé ? Et dans quelle mesure sommes-nous acteurs de notre devenir ? Force est de constater que le constat est moins optimiste. Fil conducteur de cette journée de réflexion, ces questions ont essayé de trouver réponse au sein des différentes communications : des tentatives peut-être pour nous aider à être autonomes concernant notre mémoire, c'est-à-dire pour y réfléchir en conscience et à qui en décide. La réflexion derrière les questions de mémoire et d'identité est donc peut-être celle de l'autonomie : se sentir libre par rapport à son passé, à son futur et pouvoir les reconnaître comme siens.

1 Vincianne DESPRET et Isabelle STENGERS, *Les faiseuses d'histoires. Que font les femmes de la pensée ?* (coll. Les Empêcheurs de penser en rond), éd. La Découverte, 2011.

Travail de mémoire ou retour du refoulé ?

Par Julien Paulus

Le colloque *Mémoire(s) et identité(s) : quand le passé bouscule le présent*, organisé le 8 mai dernier par les Territoires de la Mémoire, fut l'occasion d'interroger les rapports, parfois difficiles, que peuvent entretenir les notions de « mémoire » et d'« identité », et ce à travers l'exploration de plusieurs champs d'activité humaine tels que le droit, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la pédagogie, la psychologie sociale et les médias. Experts et praticiens mémoriels ont ainsi eu l'occasion d'exposer leurs vues et celles de leurs disciplines et réalités respectives quant aux effets que telle ou telle conception du passé pouvait avoir sur les identités individuelles et collectives.

Il nous apparaît toutefois que, si les effets d'une mémoire reconnue (parfois officiellement) sur le présent ont bel et bien été abordés par des biais remarquablement divers, ce fut moins le cas des effets pouvant être suscités par une absence ou – pire encore – un déni de mémoire, ni conséquemment de la nécessité souvent éprouvée d'une démarche de travail mémoriel fort comparable, comme nous le verrons, à celui réalisé dans le cadre du deuil¹.

Dans un article du *Monde diplomatique* daté de mars 2007, l'auteur espagnol José Manuel Fajardo posait le diagnostic d'« Une Espagne encore malade de son passé² ». Selon cet auteur, les maux de la société espagnole, en tête desquels il citait la problématique basque et, d'une manière générale, celle du fédéralisme espagnol, ces maux trouvaient leur origine dans le pacte d'amnistie passé entre les différentes forces politiques lors de la transition démocratique opérée par le régime espagnol suite au décès de Franco. L'accord consistait, en substance, à garantir l'impunité aux dignitaires franquistes en échange de leur soutien au nouveau cadre constitutionnel, ce que Fajardo, sur un ton quelque peu ironique, résume comme suit : « On pourrait dire que la transition (1975-1982) a consisté, en fait, à ce que les vainqueurs de la guerre civile (1936-1939) se résignent à ne plus persécuter les perdants, en échange d'une promesse : que ces derniers abandonnent tout espoir de les voir un jour rendre compte de leurs crimes³. »

Ce pacte, déni historique et déni de victimes mais condition initialement posée à l'instauration de la démocratie en Espagne, resta en vigueur pendant près de trente ans, toutes majorités politiques confondues, avant que, sous la pression des familles et d'associations mémorielles, une véritable démarche officielle de travail de mémoire voit le jour. Loin d'exiger la condamnation des coupables dans un élan revancharde, ce mouvement entendait plus simplement rendre justice aux victimes, notamment en demandant l'annulation des condamnations arbitraires prononcées par le régime franquiste et, surtout, l'exhumation des milliers de cadavres d'opposants, jetés dans des fosses communes anonymes ce qui priva bon nombre de familles du deuil de leurs proches disparus.

Tout ce processus, son déroulement, ses apports et ses manquements, sont parfaitement décrits par Maite Molina Mármol, dans l'article publié en première page du présent numéro. Dès lors, pourquoi y revenir ? Tout simplement parce que le cas espagnol est particulièrement emblématique de l'importance que revêt le travail de mémoire pour nos sociétés encore traumatisées par l'histoire du XXe siècle. Il permet de prendre conscience de l'utilité toujours actuelle d'une telle démarche et de la nécessité d'étendre cette dernière au-delà de la seule narration historique. Parce que, d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin, cette question concerne l'ensemble des acteurs du corps social. Enfin – et le titre de l'article de Fajardo est explicite à cet égard – le déni de mémoire et l'étouffement des voix du souvenir peuvent avoir des conséquences dommageables pour la société tout entière en favorisant sa fracturation par l'entretien des rancoeurs et des frustrations.

La mémoire comme thérapie ?

Le travail de mémoire peut-il dès lors être considéré comme une forme de thérapie collective ? Dans son ouvrage *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, le philosophe Paul Ricoeur⁴ avait déjà fait l'analyse des dégâts potentiels d'une mémoire empêchée en transposant dans le champ de la mémoire collective des catégories et des concepts relatifs à des pathologies mémorielles tirés de la psychanalyse freudienne, à savoir : le refoulement et le deuil. Pour simplifier, nous dirons que, d'une part, à propos du refoulement, le travail de remémoration du souvenir traumatique refoulé doit libérer le sujet, le réconcilier avec ledit souvenir et empêcher toute « compulsion de répétition » inconsciente. D'autre part, concernant le travail de deuil, celui-ci consiste en une acceptation de la perte de l'objet aimé par l'épreuve de réalité que constitue la prise de conscience de cette perte. Transposés à la mémoire collective, ces deux concepts se rejoignent par leur nécessité

commune d'une épreuve de réalité et d'acceptation. Le travail de mémoire représenterait cette épreuve, ce passage obligé que doit emprunter la mémoire collective dans un mouvement de libération vis-à-vis de certains événements traumatisants du passé. Il représenterait cette tentative d'acceptation du souvenir et de la perte éventuelle causée par cette acceptation : la bonne conscience ou l'orgueil national, par exemple.

Le cas espagnol souligne cette volonté caractéristique et légitime de réappropriation par les familles du deuil dont elles furent privées ; certaines depuis près de quatre-vingts ans. Cette tentative opérée par l'Espagne de retour sur sa douloureuse histoire passe symboliquement par l'exhumation des corps, métaphore d'un passé qui refait surface, et par le travail de deuil qui en résulte. Mais ce travail de deuil remet explicitement en question l'un des plus importants consensus de la société espagnole, celui du « pacte du silence » que nous avons mentionné plus haut et qui faisait indéniablement partie de l'imaginaire collectif ibérique – ne fût-ce que dans sa représentation officielle.

Remettre en question la mémoire d'une société revient à s'interroger sur son passé revient à questionner ce qui constitue les fondements (récits, images, événements, légendes) par lesquels celle-ci s'institue en tant que société. Le travail de mémoire comporte donc une évidente dimension politique dans la mesure où son action, en mettant en lumière certains aspects du passé du groupe social constitué, est susceptible de perturber ce qui est établi comme « vérité instituée » et partant de modifier la perception de ce qui fonde son identité.

Une dimension politique

Lors d'un précédent colloque, organisé en 2007 par les Territoires de la Mémoire, autour de la question de la transmission de la mémoire, le politologue Jérôme Jamin nous rappelait, d'une part, l'importance pour une société d'un imaginaire collectif fondé sur des valeurs, des images et des récits rassembleurs et, d'autre part, le rôle joué par les gouvernements, les institutions gouvernementales, dans l'instauration et la conservation de cet imaginaire collectif, et donc d'une mémoire et d'une identité collectives.

« Pour exister, pour se représenter, pour se percevoir comme une entité cohérente, la société mobilise un imaginaire collectif qui comprend notamment une certaine perception du passé et une certaine mémoire à entretenir vis-à-vis de certains faits et événements. [...] Et si une communauté, un réseau, les membres d'une association, un milieu professionnel, peuvent tous plus ou moins partager un imaginaire spécifique qui les rassemble, s'il peuvent tous plus ou moins influencer, décider d'influencer le contenu de cet imaginaire, force est de constater que les gouvernements restent les acteurs les plus forts et les plus puissants pour construire un imaginaire et pour tenter d'en orienter le contenu et l'évolution dans le temps⁵. »

Dans le contexte démocratique, cette « instrumentalisation » par les États de l'imaginaire collectif n'est en rien offensante. Elle procède au contraire d'une nécessité d'organiser la mémoire et l'identité collectives autour d'un certain nombre de valeurs communes mais aussi de faits historiques qui favorisent le consensus et l'harmonie relative du « vivre ensemble ». Les « vérités officielles » ainsi établies sont donc le produit de la nécessité de donner du sens à la société dans laquelle nous vivons. Il ne faudrait donc pas y voir a priori de mauvaises intentions car, contrairement aux systèmes totalitaires où l'imaginaire collectif se voudrait immuable, irréprochable, inattaquable, il est toujours théoriquement possible, dans nos sociétés démocratiques, d'exercer un droit de regard critique sur notre passé, nos valeurs, nos fondements. Mais si par l'exhumation de souvenirs ou de faits historiques parfois laissés de côté, le travail de mémoire participe de ce regard critique et de ce questionnement, la remise en cause de certaines de ces « vérités instituées », au sujet desquelles il invite le corps social à faire le deuil, demeure chose peu aisée.

Comme l'écrit à nouveau Paul Ricoeur : « S'agissant des blessures de l'amour propre national, on peut parler à juste titre d'objet d'amour perdu. C'est toujours avec des pertes que la mémoire blessée est contrainte à se confronter. Ce qu'elle ne sait pas faire, c'est le travail que l'épreuve de réalité lui impose : l'abandon des investissements par lesquels la libido ne cesse d'être reliée à l'objet perdu, tant que la perte n'a pas été définitivement intériorisée. Mais c'est aussi le lieu de souligner que cette soumission à l'épreuve de réalité, constitutive du véritable travail de deuil, fait aussi partie intégrante du travail du souvenir⁶. »

Ce n'est donc pas un hasard si, dans son intervention au colloque « Mémoire(s) et identité(s) » du 8 mai 2015, la chercheuse Sarah Demart émettait l'hypothèse d'une crainte de perte identitaire pour expliquer l'absence en Belgique de débat mémoriel autour de la question de la colonisation au Congo (voir ci-contre). Le débat postcolonial, s'il devait avoir lieu, constituerait d'abord, selon elle, un débat national qui interrogerait le lien social au regard d'une colonie qui, à une époque, a constitué un facteur d'identité belge très fort : face au Congolais, on était belge avant d'être wallon ou flamand. Il y aurait donc frilosité mémorielle face à la perspective d'un (nouveau) deuil identitaire belge, mais sans doute également face à la potentielle blessure d'amour-propre collective que ne manquerait pas de susciter une véritable démarche critique du processus de colonisation (et de ses abus évidents). Et c'est peut-être à l'aune de cette même crainte que pourrait s'expliquer l'adoption en France de la « loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », et dont l'article 4, alinéa 2 stipulait que « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». Cette tentative d'induire le caractère positif de l'œuvre coloniale française (l'alinéa 2 sera abrogé en 2006) illustre certainement la difficulté à se soumettre à cette « épreuve de réalité » que constitue, selon Ricoeur, le travail du souvenir.

Une pédagogie critique ?

La dimension politique du travail de mémoire est donc manifeste, indéniable. Mais pourrions-nous nous contenter d'une mémoire qui ne ferait l'objet d'aucune pédagogie critique, notamment dans une optique d'analyse du présent ? Une meilleure connaissance du passé et l'acceptation de celui-ci ne peuvent constituer les seuls objectifs visés. S'il est bien entendu important pour des victimes ou leurs descendants d'être reconnus dans leur souffrance, le travail de mémoire n'a pleinement de sens que s'il s'accompagne d'une analyse critique de la société contemporaine. Démarche humaniste aux dimensions politiques, pédagogiques, sociales et autres, il se veut un outil méthodologique au service du citoyen dans sa tentative de compréhension des enjeux de la société et de l'époque dans laquelle il vit.

Toutefois, à ce stade de la réflexion, une question reste toujours en suspens : comment, dans une pédagogie se voulant positive et résolument tournée vers l'avenir, concilier le souvenir du pire avec l'espoir du meilleur ou, pour citer un titre de Tzvetan Todorov, associer « mémoire du mal et tentation du bien » ? Todorov pose la question en ces termes : « L'humanisme moderne – un humanisme critique – se distingue par deux caractéristiques, toutes deux banales sans doute, mais qui tirent leur force de leur coprésence même. La première, c'est la reconnaissance de l'horreur dont sont capables les êtres humains. L'humanisme, ici, ne consiste nullement en un culte de l'homme, en général ou en particulier, en une foi dans sa noble nature ; non, le point de départ, ici, ce sont les camps d'Auschwitz et de Kolyma, la preuve la plus grande qui nous ait été donnée en ce siècle du mal que l'homme peut faire à l'homme. La seconde caractéristique est une affirmation de la possibilité du bien : non du triomphe universel du bien, de l'instauration du paradis sur terre mais d'un bien qui conduit à prendre l'homme, dans son identité concrète et individuelle, comme fin utile de son action, à le chérir et à l'aimer. (...) Comment réconcilier cette absence d'illusions sur l'homme, d'une part, avec ce maintien de l'homme comme but de l'action, d'autre part ? Tel est le défi que doivent relever les humanistes modernes, les humanistes d'après Kolyma et d'après Auschwitz⁷. »

1 Nous parlons bien ici d'un *travail* de mémoire, c'est-à-dire une démarche d'action sur le présent en regard d'un certain passé, démarche absolument différente du *devoir* de mémoire, injonction au souvenir et à la commémoration, souvent officielle et aisément instrumentalisée par toutes sortes de pouvoirs et/ou groupes de pression.

2 José Manuel FAJARDO, « Une Espagne encore malade de son passé » in *Le Monde diplomatique*, mars 2007, p. 8.

3 *Ibid.*

4 Voir Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2003, pp. 82-97.

5 Extrait du colloque « Transmettre la mémoire... mais comment ? » organisé à Liège le 24 octobre 2007, disponible ici : http://www.territoires-memoire.be/images/PDF/pdf/transmettre7mai_cahiercolloque_web.pdf

6 Paul RICOEUR, *op. cit.*, pp. 96-97.

7 Tzvetan TODOROV, *Mémoire du mal, tentation du bien : enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.333.



Produit de ce système, la transition démocratique espagnole a vu s'instaurer à la mort de Franco un « pacte d'oubli » assorti de mesures d'amnistie, considérés comme le préalable nécessaire à la restauration démocratique : afin de ne pas rouvrir les vieilles blessures et courir le risque d'un nouveau conflit fratricide – dont la peur sera, il est vrai, ravivée par la tentative du coup d'État du général Tejero en 1981 –, les forces démocratiques espagnoles s'accordent avec les tenants du pouvoir pour ne pas revenir sur l'affrontement et acceptent le successeur choisi et désigné par Franco lui-même, en la personne du Roi Juan Carlos, déniant par là la légalité républicaine consacrée par les urnes en 1931. Il s'agit ainsi d'une transition octroyée par les détenteurs du pouvoir, inscrite dans une continuité institutionnelle et politique, qui, si elle débouche sur l'amnistie des antifranquistes, accorde non seulement l'amnésie aux méfaits franquistes⁶, mais bel et bien l'impunité⁷.

Le processus de transition explique sans doute « le rapport bancal de l'Espagne à son passé, sa difficulté manifeste devant l'élaboration de la mémoire de la guerre et du franquisme, surtout peut-être de la mémoire de l'expérience démocratique de la République⁸ ». Il ne faut néanmoins pas négliger dans ce cadre le rôle d'une culture *néofranquiste* qui s'est notamment affirmée avec l'arrivée au pouvoir, en 1996, du *Partido Popular* (PP)⁹. Ce « franquisme sans Franco » explique sans doute en partie les manquements à l'application de la loi dite « de la mémoire historique » votée en 2007 et la contestation de cette dernière par une frange de la population espagnole.

Des conditions d'émergence de la revendication mémorielle

Avant d'envisager brièvement le processus qui a abouti à l'adoption de la loi 52/2007 et d'en exposer le contenu, il s'agit de revenir sur les facteurs généralement présentés à l'heure d'expliquer la mise en place d'une contestation du « pacte d'oubli » au milieu des années 1990, par les vaincus-victimes de la guerre et de la dictature et leurs descendants.

S'exerce d'abord l'influence du boom historiographique, au sein duquel occupent une place de premier plan les études sur le premier franquisme, avec la parution d'ouvrages sur les camps de redressement, les prisons, la situation des femmes et le cas tout particulier des *niños perdidos*¹⁰, et que caractérise par ailleurs la sortie du cadre académique. La répression et la violence constituent des thèmes encore très en vogue au début du XXI^e siècle et sont tout autant l'objet d'ouvrages scientifiques que vulgarisateurs, nourrissant documentaires, recueils de témoignages et expositions, parfois focalisés à un niveau très local, qui vont en se multipliant. Ces recherches contribuent à exhumer l'histoire et les parcours de vie des vaincus, à la « récupération de leur mémoire ».

La production littéraire et scientifique se nourrit – à la fois qu'elle l'alimente – du succès des initiatives citoyennes qui trouvent dans l'exhumation des fosses du franquisme un facteur de cristallisation et d'importante médiatisation : la création en 2000 de l'*Asociación para la Recuperación de la Memoria Histórica* (ARMH) par le journaliste Emilio

Silva et l'écrivain Santiago Macías, qui a pour principal objet de localiser les fosses et d'aider à leur exhumation, engage un mélange des champs universitaire, social et politique.

La figure des *nietos*, les « petits-enfants » des victimes du conflit de 1936 et de la répression franquiste, et leurs actions occupent enfin une place primordiale dans ce processus car la famille a été le lieu de la transmission discrète de l'expérience républicaine, socialement et scolairement occultée.

Le rôle assumé par les descendants s'inscrit néanmoins dans la particularité d'une temporalité – éloignement des événements et disparition des derniers témoins¹¹ – et d'une configuration sociale – stabilisation démocratique en Espagne et, plus largement, place centrale de la Justice dans nos sociétés – qui est à prendre en compte. Au-delà, il semble qu'il faille relativiser le caractère novateur de ce « retour de la mémoire » : d'une part, au niveau historiographique, le travail sur l'histoire des vaincus n'a pas attendu la mort de Franco et il faut mentionner l'existence de nombreux travaux antérieurs, portant sur l'histoire des partis républicains, des mouvements ouvriers et de leurs leaders¹² ; d'autre part, si l'exhumation des fosses a constitué le symbole du revirement mémoriel et que les *nietos* en ont été parmi les principaux instigateurs, certaines familles avaient entrepris, bien avant la transition démocratique, de manière spontanée et discrète, de déterrer les ossements des leurs pour leur donner une digne sépulture.

Suivant néanmoins la temporalité proposée par la sociologue Danielle Rozenberg, à la situation initiale (1975-1995) – au cours de laquelle ont été établies des procédures de réconciliation fondées sur le consensus et l'amnésie – et à sa contestation, succède une troisième période, avec le retour au pouvoir du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) en mars 2004, correspondant à la recherche d'un « contre-modèle de réconciliation » qui aboutira à l'adoption de la loi 52/2007¹³.

La loi dite « de la mémoire historique »

L'arrivée au pouvoir en 2004 du président José Luis Rodríguez Zapatero, dirigeant du PSOE et petit-fils de républicain fusillé pendant la guerre, revêt sans doute un impact symbolique mais ne change pas réellement la donne au niveau politique : depuis 1997, l'Espagne connaît un processus d'instrumentalisation politique de la mémoire, la gauche (socialiste et la plate-forme *Izquierda Unida*, rassemblant les communistes et les verts) et les nationalistes catalans de *Convergència i Unió* étant les principaux demandeurs d'une justice réparatrice et instigateurs d'actes symboliques remettant officiellement en cause la politique d'amnistie/pénalisée sur trois décennies et encore assumée en 2001 par le socialiste Felipe González¹⁴.

Lors de son retour surprise au pouvoir en 2004, le PSOE – qui avait inscrit dans son programme électoral la création d'un centre de documentation et de recherche sur la guerre civile et le franquisme, envisageant le patrimoine comme « mémoire réconciliatrice » sans toutefois

utiliser l'expression « mémoire historique » – décide de légiférer face à l'attitude du PP refusant tout débat sur les victimes du franquisme.

Les principaux apports de la loi « par laquelle sont reconnus et élargis les droits et s'établissent des mesures en faveur de ceux ayant souffert de persécution ou de violence durant la guerre civile et la dictature » – selon sa dénomination officielle – se situent dans :

- la reconnaissance des victimes et des collectifs de combattants, tels que les brigadistes internationaux ;
- la condamnation de la dictature franquiste et de la violence faite aux personnes ;
- l'octroi de la nationalité espagnole aux exilés l'ayant perdue, à leurs enfants et petits-enfants, ainsi qu'aux brigadistes internationaux ;
- l'attribution de compensations économiques nouvelles ou complémentaires pour certaines catégories de victimes : orphelins, anciens prisonniers, enfants de la guerre ;
- la création du *Centro Documental de la Memoria Histórica* (CDMH) à Salamanque et la facilitation de l'accès aux archives publiques ;
- la mise en place d'une aide aux projets mémoriels à travers l'octroi de bourses par le ministère de la Présidence, dont une partie importante est allouée aux exhumations de fosses communes ;
- l'élimination, enfin, des monuments et emblèmes exaltant « un seul camp belligérant » et se trouvant dans les bâtiments officiels de l'État, excepté ceux ayant une « valeur artistique ou artistico-religieuse protégée par la loi ».

Mais la loi essuie également de nombreuses critiques, soulignant notamment les manquements en matière d'indemnisation financière des victimes de la violence franquiste et de restitution des biens réquisitionnés aux personnes – dont avaient précédemment bénéficié les organisations politiques et syndicales. L'insuffisance des budgets alloués pour la localisation et l'identification des disparus est dénoncée, alors que leur gestion est déléguée aux municipalités – dont il arrive que les juges, dans la pratique, classent les dossiers sans leur donner suite¹⁵ – ce qui, finalement, ne satisfait pas la revendication première des proches des victimes, soit la prise en charge par l'État de la recherche des disparus. Particulièrement visible, le non respect de la politique de retrait des éléments exaltant le franquisme, notamment par les autorités ecclésiastiques et par les pouvoirs locaux sous gouvernance du PP, va jusqu'à la réhabilitation de certains monuments depuis la victoire de ce parti aux élections municipales et communautaires de mai 2011.

Il reste surtout le seuil que refusent de franchir les autorités en ne condamnant pas le franquisme, mais en déclarant son illégitimité : en refusant de déclarer l'illégalité de la justice émanant des tribunaux franquistes pour les délits relevant des motifs politiques, les autorités espagnoles ignorent l'une des premières et plus fermes revendications des collectifs mémoriels, principalement portée par les anciens combattants de la guérilla antifranquiste et par les familles de quelques personnalités emblématiques dont le poète Miguel Hernández. De même, si elle concède la reconnaissance aux combattants républicains, la loi ne fait

Le décret indique que le CTM bénéficie des services de la cellule de coordination pédagogique « Démocratie ou barbarie » (DOB), celle-ci assurant son secrétariat⁴. La cellule agit essentiellement en amont et en aval du CTM et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'assurant de la validité des projets déposés dans le cadre des appels à projets annuels, de la conformité des centres de ressources et labellisés ainsi que du suivi des décisions gouvernementales. Elle assure la promotion et la mise à disposition d'outils liés aux missions du décret. Enfin, elle fait également office de lien avec le public enseignant visé par le décret.

Le décret distingue les « centres de ressources relatifs à la transmission de la mémoire » des « centres labellisés relatifs à la transmission de la mémoire »⁵. Au nombre maximum de trois, les centres de ressources, suite à un appel à candidature, sont reconnus par le Gouvernement, sur la base de la vérification de l'adéquation des dossiers par DOB et de l'avis remis par le CTM. Ces centres ont pour missions essentielles de regrouper des informations relatives à l'objet du décret et à sensibiliser les citoyens à l'objet du décret. Les centres labellisés poursuivent les mêmes missions que les centres ressources. Les deux types de centre reçoivent annuellement un financement de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La distinction entre les deux types de centres vient essentiellement du fait que les exigences de sélections et de réalisations sont plus faibles dans le cas des seconds. Leur financement est également moindre.

Enfin, le décret organise le lancement annuel d'appels à projets à destination de personnes morales sans but lucratif ou à destination des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française. Trois types d'appels sont distingués dans le décret : ceux visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages en lien avec l'objet du présent décret (art. 15) et ceux visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants, en lien avec l'objet du présent décret (art. 16). Enfin, un troisième type d'appel à projets (art. 17) peut être lancé annuellement, portant sur des matières non abordées dans les articles 15 et 16.

Usages du passé et théorisation du pouvoir

À première vue, l'organisation mise en place par le décret mémoire apparaît comme un cas d'usage politique du passé. Cette expression signifie que l'on assiste au choix d'un ou plusieurs événements

passés, mis en récit public ou autorisés afin de donner un sens au souvenir individuel dans une perspective collective⁶. Ce procédé découle donc de la volonté politique d'organiser les représentations d'un passé, présenté comme commun, dans un but de mise en exergue de thématiques porteuses de valeurs précises⁷.

Les lois mémorielles constituent un type particulier d'usage politique du passé. En effet, parmi les différents acteurs politiques susceptibles de faire usage du passé, les autorités publiques, entendues comme les organes étatiques investis du pouvoir de commander, font œuvre de centralisme mémoriel. Cela signifie que, face à la prolifération de mémoires concurrentes, elles revendiquent la maîtrise des processus de production des politiques mémorielles⁸. Le bémol vient du fait que, dans le cadre d'une société ouverte, les autorités publiques n'ont pas le monopole de la contrainte mémorielle⁹. Cela ne les empêche toutefois pas de prétendre au monopole de certains instruments mémoriels, parmi lesquels les lois mémorielles¹⁰.

Le politologue Geoffrey Grandjean suggère, dans le cadre de la typologie qu'il applique aux différentes lois mémorielles belges et françaises, que ces dernières peuvent être distinguées sur la base du type de contrainte qu'elles exercent (sanctionnatrice, prescriptive ou latente). Ce qui caractérise les lois mémorielles est donc leur capacité à imposer, par la contrainte, certaines mémoires collectives et ainsi d'orienter le comportement des individus¹¹. Partant, tentant d'appliquer sa typologie au décret mémoire, Geoffrey Grandjean conclut que ce dernier n'entre pas dans les catégories définies, puisque apparemment dépourvu d'effet de contrainte. Est-ce à dire que le décret mémoire est sans effet, d'un point de vue de l'exercice d'une forme de pouvoir ?

Dans l'analyse qu'il fait du pouvoir, au travers de la science politique, Philippe Braud constate que celui-ci peut prendre deux formes : celle de l'injonction ou celle de l'influence¹². Ce qui distingue essentiellement ces deux types de pouvoir est la sanction qu'ils sont susceptibles d'entraîner. L'injonction suppose la potentialité d'une sanction négative, également désignée sous le vocable de punition, soit une détérioration des conditions d'existence. L'influence, quant à elle, présume l'absence de sanction négative, voire la probabilité d'une sanction positive, c'est-à-dire une récompense, dans le cadre de la relation de pouvoir. Dès lors, l'utilisation, implicite ou non, de contrainte ou de coercition dans l'exercice du pouvoir relève du domaine de l'injonction. À l'opposé, la stratégie de l'influence n'im-

plique pas le recours à la coercition. Elle vise, au contraire, à créer chez l'assujéti la « perception subjective d'un avantage positif à subir l'influence¹³ ». Il s'agit donc de convaincre le sujet qu'il est dans son intérêt de modifier son comportement, chose qu'il n'aurait pas faite sans l'intervention de l'entité exerçant le pouvoir, dans une situation excluant la contrainte. Notons dès à présent qu'absence de contrainte ne signifie pas pour autant absence de conditionnement¹⁴.

Trois types d'influence, éventuellement cumulables, sont recensés par Philippe Braud : la persuasion, la manipulation et l'autorité¹⁵. *Primo*, la persuasion consiste à convaincre un individu, ou un groupe d'individus, que ses intérêts sont ailleurs que là où il le croyait, par la prise de connaissance d'informations nouvelles ou rectifiées. La persuasion peut, elle-même, prendre deux formes : soit en permettant à l'individu de prendre conscience de ses intérêts grâce à l'apport d'information, soit en « recalibrant » ses intérêts par l'offre d'une récompense potentielle. À ce sujet, et Philippe Braud le souligne également, la distribution inégale des ressources peut permettre à l'acteur influent de tirer beaucoup de l'influencé si ce dernier a un besoin crucial de la récompense pour survivre. *Secundo*, la manipulation signifie que le manipulateur obtient du manipulé, en agissant sur son environnement, qu'il agisse selon ses désirs sans en avoir conscience. Philippe Braud parle de « persuasion clandestine » pour désigner ce phénomène¹⁶. C'est la seule forme d'influence à laquelle il ne peut être résisté, puisque le manipulé est dans l'ignorance de sa situation. *Tertio*, le phénomène d'autorité désigne les situations où le souhait informulé de la figure influente est interprété par le sujet qui s'efforce de l'exaucer. Cette autorité se fonde sur les caractéristiques propres des acteurs. L'origine de leur autorité varie cependant. Elle peut être basée sur :

- le charisme personnel, soit les qualités exceptionnelles qui sont attribuées à l'individu ;
- la compétence, soit la maîtrise de savoirs utiles dans un cadre social déterminé ;
- la légitimité, soit la conviction qu'ont les individus sur lesquels s'exerce l'autorité qu'il est juste de lui obéir¹⁷.

Des autorités publiques « manipulatrices » ?

Au vu des développements effectués, est-il possible de considérer que le décret-mémoire, s'il ne produit pas d'effet de contrainte *a priori*, exerce du moins certaines formes d'influence ? Si l'on se reporte aux organisations mises en place par le décret, le pressenti-



aucune allusion à la 11e République espagnole en tant que référent démocratique porteur des valeurs inscrites dans l'actuelle constitution.

Mise en perspective

S'il s'avère difficile d'en retracer la genèse, l'expression « mémoire historique » est vraisemblablement issue du monde associatif – sans doute tirée du nom de l'association mise en place par Emilio Silva –, avant d'être récupérée par le monde politique dès 2005 dans le cadre du vote de la loi sur les « papiers de Salamanque »¹⁶. Par la suite, 2006 est déclarée « année de la mémoire historique » alors que l'expression qualifie également le projet de centre de documentation qui aura pour mission de réunir, organiser et récupérer l'ensemble des fonds documentaires relatifs à la période comprise entre 1936 et 1978, le CDMH¹⁷.

Au-delà d'une expression courante, la « mémoire historique » est devenue un véritable prêt-à-penser également repris dans le domaine académique. La locution mêle non seulement les notions d'histoire et de mémoire – cette dernière semblant néanmoins surtout conçue comme une histoire encore à écrire – mais également de justice au sens où beaucoup de recherches semblent animées par le désir de rétablir une justice historique, le tout au détriment d'un approfondissement théorique. Ainsi, renvoyant tout à la fois à la guerre civile et au franquisme ; mélangeant les sphères morale, politique et scientifique ; constituant un instrument de mobilisation sociale et intellectuelle, elle est devenue un terme générique en Espagne, dont on ne sait ce qu'il désigne vraiment, à la fois formule incantatoire et euphémisme par rapport aux exigences de justice rétroactive.

Dans ce cadre, l'attribution de l'épithète « mémoire historique » à la loi 52/2007 témoigne du succès de la formule et, au-delà, invite à mettre en perspective la place et le rôle des acteurs politiques. Sans envisager les discussions opposant l'hypothèse de l'imposition du « pacte d'oubli » au cours de la transition démocratique espagnole à l'idée d'un alignement politique et d'une volonté populaire autour des idées de consensus et de réconciliation, il paraît important de souligner que ce qui s'est joué à ce moment-clé de l'histoire de l'Espagne ne relève en réalité pas de l'amnésie mais d'une « gestion politique de la mémoire du franquisme et de sa médiatisation dans l'espace public »¹⁸. Il s'agit même plus précisément d'un accord de non instrumentalisation politique du passé selon lequel « [...] l'oubli, loin d'être un pacte, a été une décision et un processus institutionnel » : « L'État démocratique n'a jamais imposé le mutisme social sur le passé, il n'a pas non plus établi de pacte de silence, il a agi d'une autre façon. Il s'est limité à décréter que tout passé conflictuel était socialement dépassé, [...] tout particulièrement dans une société qui sortait d'une longue et cruelle dictature précédée d'une guerre civile »¹⁹.

Dans ce contexte, il semble pour le moins contradictoire d'appliquer l'expression « mémoire historique » à une loi répétant l'illégitimité du franquisme – déjà formulée dans une déclaration institutionnelle en 2002 et même antérieurement – sans déclarer son illégitimité. De fait, la « mémoire historique » est issue de la société civile et désigne initialement d'innombrables initiatives contestant la mémoire instituée.

ment que celui-ci a un impact sur différentes catégories d'acteurs est difficilement écartable. En effet, certaines dispositions prévues par le décret se présentent sous la forme d'un mécanisme d'influence institutionnalisés. La subvention des centres ressources et des centres labellisés rencontre les conditions énoncées et il en est de même dans le cadre des appels à projets : la promesse d'une sanction positive (récompense) entraînerait une modification du comportement des différents acteurs.

À ce stade de la réflexion, il est important d'introduire la distinction qui peut être effectuée entre les différents publics-types touchés par un instrument mémoriel du type du décret. On peut ainsi catégoriser les individus selon qu'ils font partie des groupes cibles, des bénéficiaires finaux, ou de groupes tiers. Pour rappel, les membres d'un groupe cible sont directement visés par les autorités publiques parce qu'elles voient en eux un moyen d'atteindre leurs objectifs. Les individus faisant partie des bénéficiaires finaux font l'objet de l'attention réelle des autorités. Ce sont elles que les autorités cherchent à atteindre par la mise en place d'actions. Enfin, les groupes tiers sont ceux qui sont indirectement touchés par l'action des autorités, bien qu'ils ne soient pas directement visés. Ces catégories ne sont bien évidemment pas étanches : par exemple, il se peut que la modification du comportement d'un individu soit une fin, mais aussi le moyen d'atteindre d'autres acteurs.

Dès lors, il ressort de l'étude du décret que celui-ci met en place divers mécanismes concernant plusieurs types de publics. La reconnaissance des centres, le soutien – via les appels à projet d'entrepreneurs – mais aussi la mise à disposition d'information et le rôle de relais, effectuent une distinction systématique, mais pas nécessairement claire, entre groupe cible et bénéficiaires finaux¹⁸. Afin de simplifier ces propos, prenons l'exemple des centres de ressources. D'une part, l'article 11, §2, 2° du décret prévoit qu'ils ont pour mission « de sensibiliser les citoyens à la transmission de la mémoire des faits visés à l'article 1 e, 1° » ; D'autre part, l'article 1er du décret annonce que « Le présent décret organise le soutien à des initiatives ponctuelles ou pérennes qui, par la valorisation de la transmission de la mémoire de certains événements notamment politiques et sociaux tragiques de l'histoire, favorisent, principalement auprès des jeunes générations, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques ». Ainsi, il apparaît que les jeunes citoyens sont désignés comme bénéficiaires finaux et que les centres ressources sont plutôt à catégoriser comme groupe-cible. Ce serait oublier la reconnaissance et les subsides dont bénéficient ces centres, ce qui leur confère, vu sous cet angle, un statut de bénéficiaires finaux, puisque le soutien de ces centres fait également partie des missions du décret.

Intrinsèquement contradictoire, parfois méprisée par les historiens, sans aucun doute manipulée, l'expression est néanmoins défendue par certains auteurs car elle demeure « fonctionnelle, identifiable à une métaphore sociale et politique pour répondre, abruptement, à la 'bonne mémoire' de l'État et la désavouer »²⁰.

À travers le cas espagnol, c'est plus généralement l'usage de la mémoire par le monde politique qui est mis en question et plus particulièrement l'institutionnalisation de revendications, de pratiques et de projets citoyens, individuels ou collectifs. De quoi fait-on mémoire ? Qui définit ce qui est digne de faire mémoire ? Qu'est-ce que, finalement, toute commémoration laisse dans l'ombre ?

Maite Molina Mármol

1 Maite Molina Mármol est docteure en Information et Communication de l'Université de Liège. Ses recherches, consacrées à la question de la mémoire, se sont déployées à partir du terrain constitué par le phénomène migratoire – plus précisément celui de l'exil et de l'immigration espagnols en Belgique. Le présent article a été précédemment publié dans « Analyse de l'IHOES », n°136, 31 décembre 2014, disponible en ligne sur : http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse136.pdf.

2 Michèle BAUSSANT, « Penser les mémoires », in *Ethnologie française, Mémoires plurielles, mémoires en conflit*, Paris, n° spécial, 2007/3, p. 389 (pp. 389-394).

3 Selon l'expression de Krzysztof POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999, p. 332.

4 Emile TÉMIME, 1936. *La guerre d'Espagne commence*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1986, p. 146.

5 Pour plus de précisions, se reporter à Angéles MUÑOZ et Maite MOLINA MÁRMOL, *Mémoire à ciel ouvert. Une histoire de l'Espagne : 1931-1981*, Liège, Territoires de la Mémoire, 2014.

6 Danielle ROZENBERG, « Le "pacte d'oubli" de la transition démocratique en Espagne. Retour sur un choix politique controversé », in *Politix*, n°74, juin 2006, p. 175 (pp. 173-188).

7 La loi du 14 octobre 1977 (46/1977) constitue la mesure la plus emblématique en la matière, amnistiant tous les actes politiques antérieurs au 15 décembre 1976, tout en exipant les autorités, fonctionnaires et agents de l'ordre publics des fautes et délits qu'ils auraient pu commettre. Elle est d'ailleurs assortie d'autres mesures d'ordre économique qui mettent les victimes des deux bans sur un pied d'égalité. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, « La evocación de la guerra y del franquismo en la política, la cultura y la sociedad españolas », in Santos JULIÁ (dir.), *Memoria de la guerra y del franquismo*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias – Sandillanas Ediciones Generales, pp. 283-284 (pp. 279-317).

8 Angéles MUÑOZ et Maite MOLINA MÁRMOL, *op. cit.*, p. 152.

9 Alors que la victoire du PP est consécutive à quatorze années de gouvernance socialiste, cette culture néofranquiste se renforce avec sa victoire absolue en 2000. Il faut rappeler que le Parti populaire est une formation héritière du dernier franquisme qui compte, parmi ses dirigeants, des personnalités qui se reconnaissent encore dans les principes du national-catholicisme et n'hésitent pas à défendre la figure du dictateur, comme Manuel Fraga (aujourd'hui décédé), président honorifique du Parti populaire et ancien ministre

Or, face à cette multitude de publics aux statuts variables et selon la situation, les autorités useront de modes d'influence hétéroclites. Il est dès lors requis d'analyser les manifestations ou non, de tel ou tel mode d'influence. Si l'on prend pour exemple la relation entre le décret, un professeur « entrepreneur », c'est-à-dire meneur de projet, et les jeunes, quels types d'influence seront exercés ? On présumera que la persuasion et l'autorité prévalent dans le cadre de la relation décret-professeur, voire dans la relation professeur-jeunes¹⁹. Mais ne peut-on pas considérer comme de la « manipulation », au sens de Braud, le fait que le professeur délivre un point de vue particulier à destination des jeunes, au travers du projet, aussi louable que soient ses intentions. En effet, les destinataires finaux que sont les jeunes n'ont pas nécessairement conscience des ambitions du décret, soit la transmission de valeurs civiques par le biais de l'enseignement de la mémoire de faits passés. De plus, quelle est la nature de la relation entre le décret-mémoire et les jeunes bénéficiaires ? Relève-t-elle de la persuasion, de la manipulation ou de l'autorité ? Si l'on part du postulat que la plupart des jeunes ignorent l'existence du décret-mémoire et des mécanismes qu'il met en place, nous nous trouverions effectivement face à un cas de manipulation : les jeunes ignorent l'intervention et les intentions du « manipulateur »²⁰.

« Festina lente »

Il est essentiel de prendre garde à ne pas tirer hâtivement de conclusions malgré l'adéquation apparente entre un modèle théorique et le cadre organisationnel créé par le décret. La vérification des hypothèses présentées dans le cadre de nos réflexions est une nécessité. Une recherche se focalisant sur une fraction particulière des acteurs encadrés par le décret, les porteurs de projet, est actuellement menée. Les résultats obtenus devraient permettre de corroborer, voire de repenser, les présentes spéculations.

Jérôme Nossent,
Assistant à la faculté de Droit, de Science Politique et de
Criminologie de l'Université de Liège

1 Trois députés se sont abstenus. Compte-rendu intégral de la séance du mardi 10 mars 2009 (après-midi), Parl. Comm.Fr., 2008-2009, 10 mars 2009, n°13.

2 Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou

franquiste. Parmi l'électorat du parti, on trouve ainsi une frange de l'extrême droite nostalgique du franquisme.

10 Antonio CASTILLO et Feliciano MONTERO (coord.), *Franquismo y memoria popular. Escritura, voces y representaciones*, Madrid, Siete Mares: prologue de Antonio Castillo et Feliciano Montero, 2003, pp. 7-15.

Les « enfants perdus du franquisme » ont été 30 000 à être arrachés à leurs parents pour être « rééduqués », sous la tutelle de l'État ou des familles proches du régime, selon les thèses eugénistes du psychiatre Antonio Vallejo Nagera qui avait entrepris des recherches sur le « biopsychisme du fanatisme marxiste ». Pour de plus amples explications, se reporter à Ricard VINYES, Montse ARMENGOU et Ricard BELIS, *Les enfants perdus du franquisme*, Bruxelles, ADEN, 2012 (traduction par Angéles Muñoz).

11 Pendant longtemps, et particulièrement dans les petites localités où les responsabilités des violences étaient aisées à établir et où les relations de pouvoir avaient peu changé, peu étaient partisans d'aborder les questions épineuses du passé. Plus globalement, il faut prendre en compte, en plus de la peur du retour à un conflit civil, le facteur de la connivence d'une partie de la population avec la dictature. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *op. cit.*, 2006, pp. 298-299.

12 Il faut mentionner à cet égard le rôle de l'histoire orale mais également l'existence d'une tradition hispaniste hors d'Espagne – notamment en Grande-Bretagne mais également, bien entendu, dans les pays d'accueil de l'exil. Plus largement, dans le domaine culturel, il n'a jamais été question d'un pacte de silence autour de la guerre civile qui a plutôt constitué une thématique obsessive.

13 Danielle ROZENBERG, *op. cit.*, p. 173.

14 Ibid., p. 186. Le phénomène de relève générationnelle au sein des structures du PSOE est certainement à prendre en compte dans ce changement de positionnement. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *Políticas de la Memoria y Memorias de la Política*, Madrid, Alianza Editorial, 2008, p. 76.

15 Comme prévu par la loi, une carte des fosses a été publiée en mai 2011 sur le site internet du ministère de la Présidence, signalant plus de 2 000 fosses dont seules 250 ont été ouvertes.

16 Cette loi accède à la demande, formulée de longue date par la Catalogne, de récupérer les archives relatives à l'occupation du territoire catalan en 1939 et conservées à Salamanque dans un but répressif.

17 Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *op. cit.*, 2008, pp. 89-90.

18 Danielle ROZENBERG, « Mémoire, justice et... raison d'État dans la construction de l'Espagne démocratique », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, n°2, septembre-octobre 2007, p. 7 (17 p.) [disponible en ligne : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=02&rub=dossier&item=21>]

19 Ricard VINYES, « Le processus de construction d'une mémoire publique par l'État espagnol. Politiques et conflits, impunités et éthiques (1975-2008) », in *Témoigner. Entre histoire et mémoire. Dossier : L'Espagne en construction mémorielle*, Fondation Auschwitz, Bruxelles, n°115, mars 2013, p. 19 et 25 (pp. 16-43).

20 *Idem*.

des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, Parl. Comm.Fr., 2008-2009. (M.B. du 3 avril 2009).

3 Décret mémoire, art. 3 à 9.

4 Décret mémoire, art. 10.

5 Décret mémoire, art. 11 à 14.

6 Laurence VAN YPERSELE, « Les mémoires collectives », in Laurence VAN YPERSELE (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 195.

7 Marie-Claire LAVABRE, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 2000, vol. 7, p. 54.

8 Johann MICHEL, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 4.

9 Karl POPPER, *La société ouverte et ses ennemis. Tome 1 : L'ascendant de Platon*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, p. 167.

10 Il existe d'autres types d'instruments mémoriels : on citera, à titre d'exemple, l'organisation de commémorations.

11 Geoffrey GRANDJEAN, « Quand science politique et droit dialoguent : quelle typologie des instruments mémoriels en fonction du degré de contrainte ? », présenté dans le cadre du 6^e Congrès International des Associations Francophones de Sciences Politiques, Lausanne, 7 février 2015.

12 Philippe BRAUD, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in Madeleine GRAWITZ et Jean LECA, *Traité de science politique – tome 1 – La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 339.

13 *Idem*, p.352

14 Ibid.

15 Ibid.

16 Philippe BRAUD, *Sociologie politique – 10^e édition*, Paris, Lextenso éditions, 2011, p. 788.

17 Thierry BRASPENNING-BALZACQ, Pierre BAUDEWYNS, Jérôme JAMIN, Vincent LEGRAND, Olivier PAYE et Nathalie SCHIFFINO, *Fondements de Science politique*, De Boeck, 2014, p. 89.

18 À ce stade de notre réflexion, nous n'abordons pas le cas des groupes-tiers, leur prise en compte pouvant s'avérer laborieuse : comment estimer l'impact éventuel du décret-mémoire sur des catégories indéterminées a priori ?

19 L'espace qui nous est imparti ne nous permet pas de développer ce point. Cela sera vraisemblablement réalisé dans une publication ultérieure.

20 Cette assertion est à relativiser, en témoigne les recherches menées par Geoffrey Grandjean auprès de certains jeunes visés par les initiatives décrites. Voir not. GRANDJEAN G., *Les jeunes et le génocide des Juifs*, De Boeck, 2014, 288 p.



page sept

Il était une fois Chostakovitch

par Raphaël Schraepen

Dimitri Chostakovitch a bien failli devenir le héros du dernier film de Sergio Leone. En effet, en 1989, ce dernier préparait un immense opus sur le siège de Leningrad qui commença en 1941. Le plan initial était d'une ambition folle, un peu comme celui qui ouvre *La soif du mal* d'Orson Welles. Qu'est-ce à dire ? Un long plan séquence de plusieurs minutes montrant la ville, ses habitants, le siège, devait se terminer par un gros plan sur les mains du compositeur au piano. La mort du réalisateur le 30 avril 1989 gèlera à jamais le projet, trop énorme pour être repris par quelqu'un d'autre.

Mais qui était vraiment Chostakovitch ? Certains mélomanes habitués au Concours Reine Elisabeth connaissent bien son premier concerto pour violon, souvent mis au programme. D'autres se sont familiarisés à ses suites de jazz qui n'ont d'ailleurs de jazz que le nom, ce qui ne les empêche pas d'être assez plaisantes. Sa cinquième symphonie a connu et connaît encore un succès certain. Mais il en a composé quinze en tout. Alors, par où commencer ?

Pour avoir une idée proche de la réalité de qui était le Chostakovitch musicien, et par là même une certaine idée du Chostakovitch homme et citoyen, il vous faut libérer une heure à peu près de votre vie. Ensuite, vous prenez un CD de sa huitième symphonie, ou vous en trouvez une version complète sur YouTube. Je vous conseille, soit la version, majestueuse, de Bernard Haitink, soit l'une de celles du dédicataire, très russe et très âpre, le chef Evgueni Mravinsky qui fut l'ami du compositeur.

Vous vous retrouvez tout de suite devant un intimidant et long premier mouvement (environ vingt-cinq minutes). Respirez un bon coup, plongez et ne faites pas d'avance rapide. Ce mouvement lent ne possède a priori rien de bien particulier ni d'inquiétant, surtout si vous êtes déjà habitué à l'univers des symphonies de Mahler auquel il peut faire penser. Mais, insensiblement, le compositeur vous emmène vers une région mal connue, où la raison ne semble plus avoir droit de cité, vous voilà dans une sorte de plaine pas si plane, chaque petit accident de terrain peut receler un être ou une chose que vous ne voulez pas voir ni entendre, mais c'est trop tard, vous êtes en route et vous ne pouvez pas faire marche arrière. Le chaos se profile. Un chaos étrange, un chaos lent, mais impossible à éviter. Vous êtes dans le cerveau de Dimitri Chostakovitch. Plus particulièrement, vous êtes dans celui du Chostakovitch en 1943, à Leningrad.

Bien que ne faisant pas encore partie du parti communiste, Chostakovitch est alors perçu comme un compositeur du régime. Il y aura, dit-on, un rapport amour/haine entre lui et Joseph Staline. Je pense que ce rapport sera surtout le fait de ce dernier, heureux d'avoir à sa botte un compositeur de grand talent, et malheureux qu'il ne soit pas justement vraiment à sa botte. Chostakovitch n'éprouvait sans doute ni amour ni haine vis-à-vis de Staline, plus probablement du mépris et de la colère.

Avec le recul, on parle des trois symphonies « de guerre » du compositeur qui, lui, ne les a jamais appelées ainsi : les septième (1941), huitième (1943) et neuvième (1945). La septième est la seule à recevoir un titre : « Leningrad ». C'est manifestement elle qui devait être illustrée par Sergio Leone. Bien qu'elle comprenne déjà un très long mouvement introductif, elle fut assez vite populaire. Elle contient des mélodies faciles à retenir, voire

à chanter. Staline et d'autres y ont vu l'allégorie du siège de Leningrad, et la résistance héroïque face à la barbarie de l'attaque nazie. Chostakovitch détruira partiellement ce qui pourrait n'être qu'une légende en affirmant qu'il avait déjà le canevas en tête bien avant 1941. C'est le compositeur qui le dit, mais dit-il vrai, ou est-ce une pique contre Staline ? Au sujet de ce dernier, il ne fut en effet pas avare en petites humiliations plus ou moins dissimulées. De toute façon, le siège de Leningrad a dû influencer son travail, et il a accepté de lui donner ce fameux titre.

La symphonie fut créée à Leningrad même, en 1942, donc alors que le siège durait toujours. Il ne restait qu'un seul orchestre plus ou moins complet en ville, celui de la radio de Leningrad. Certains musiciens manquaient, partis ou décédés. On dit que lors de la création, certains soldats soviétiques durent prendre la place des absents. Ce qui est certain, c'est qu'on entendit le concert à des kilomètres à la ronde, grâce à des hauts parleurs placés un peu partout, pour la plus grande joie des habitants qui voyaient là non seulement un acte de résistance mais aussi qu'il était possible, peut-être, que le siège s'arrête bientôt. Les troupes nazies elles-mêmes entendirent la retransmission et tentèrent en vain de faire donner leur artillerie afin d'en couvrir le bruit !

Deux ans après cet immense succès, Chostakovitch achève sa huitième symphonie, dans Leningrad toujours assiégée. Mais il est bien loin, le temps de la septième ! Après le chaos au ralenti de son premier mouvement décrit plus haut, le compositeur nous assène un *allegretto* en acier qui est tout sauf allègre, et le reste du voyage est tout aussi périlleux, entre colère, abattement et humour grinçant. C'est donc Mravinsky qui en assure la création, fin 1943, toujours à Leningrad. Et Staline n'est plus content du tout. Andreï Jdanov, tout puissant en matière d'art, censeur officieux mais bien réel, empêchera toute autre représentation. L'œuvre est noire. Trop. Elle découragerait le peuple. En plus, Chostakovitch a refusé qu'on lui donne le titre de « Stalingrad », insensé selon lui – on ne l'écouterait évidemment pas. Le compositeur aura aussi contre lui un collègue, Sergeï Prokofiev ! C'est finalement longtemps après les décès en 1948 de Jdanov et en 1953 (le même jour !) de Staline et de Prokofiev que la huitième symphonie pourra revivre, soit aussi tard qu'en 1956 !

On voit donc que les humeurs de Staline envers Chostakovitch changent très vite et souvent sans crier gare. En fait, Staline n'aime pas la musique. On a dit qu'il avait des goûts de midinette. Vrai ou faux, on sait qu'il appréciait les œuvres les plus faciles à écouter du compositeur, comme certaines valse. Sans doute aurait-il voulu qu'il s'en tînt là. Toujours est-il qu'en 1945, après la défaite nazie, les relations entre les deux hommes se sont à

nouveau améliorées. Et on charge Chostakovitch de composer « sa » neuvième symphonie pour célébrer comme il se doit la victoire soviétique contre la barbarie hitlérienne.

En 1945, le « syndrome de la neuvième symphonie » constitue encore une réalité. Après la neuvième de Beethoven, majestueuse et triomphale, il semble que les grands symphonistes aient eu une peur presque superstitieuse de ce numéro neuf. En tout cas, Bruckner n'acheva pas la sienne – et elle était au moins aussi ambitieuse que celle de son prédécesseur. Mahler parla ouvertement de sa crainte de la « neuvième ». Sibelius s'arrêta à sept. Au XXe siècle, les symphonistes de la trempe de Chostakovitch sont rares, et il est le seul à arriver à ce nombre fatidique. Mais on dirait qu'il s'en fiche. Des rumeurs parlaient d'un immense chant de victoire, avec solistes, chœurs et orchestre énorme. En tout cas, c'est ce que Staline attendait.

Imaginez sa fureur, maintenant. La neuvième symphonie de Chostakovitch dure vingt-cinq minutes en tout et pour tout. Elle peut donc contenir en entier rien que dans le seul premier mouvement de la septième ou de la huitième. Comme si cela ne suffisait pas, c'est une œuvre légère, presque joyeuse, en tout cas humoristique dans la plupart de ses mouvements. C'est que notre compositeur n'a pas voulu d'un chant de gloire, mais d'une chanson légère qui montre son soulagement, et espère-t-il celui d'un peuple, d'avoir enfin retrouvé la paix.

C'est le compositeur et chef d'orchestre Leonard Bernstein qui parle le mieux de cette neuvième faussement riquiqui là où le pouvoir attendait des pompes rococo. Il montre combien Chostakovitch a pensé la flûte agreste du premier mouvement, qui est un pied de nez à sa propre légende d'homme tourmenté. Ailleurs, ce sont six faux départs (volontaires) pour une joyeuse attaque du trombone principal. Et, ultime tirage de langue, le dernier mouvement cite de façon presque subliminale des passages des neuvièmes de Beethoven et Mahler, précisément.

Après ce coup, Chostakovitch ne rentrera plus jamais en grâce aux yeux de Staline. Nous verrons dans un autre article comment il a vécu ces années, puis l'après Staline, étonnant. Nous verrons ses rapports amicaux avec son collègue britannique Benjamin Britten, autre figure éprise de liberté, et nous suivrons aussi deux compositeurs plus jeunes qui furent, sinon des élèves, tout au moins des amis et les transmetteurs d'un certain style de vie : comment travailler librement dans un État qui fait tout pour vous en empêcher.

Raphaël Schraepen



page huit

À écouter, sur les symphonies « de guerre » :

- Symphonie n°7, dirigée par Vasili Petrenko (Naxos).
- Symphonie n°8, dirigée par Evgueni Mravinsky (Melodiya).
- Symphonie n°8, dirigée par Bernard Haitink (Decca).
- Symphonie n°9 (+ symphonie n°5), dirigée par Leonard Bernstein (Sony).

Une bande dessinée, disponible à la Bibliothèque George Orwell, retrace de façon romancée l'histoire fameuse de la 7^e symphonie de Chostakovitch et de ce concert à Leningrad en plein blocus. Chroniquée dans le n° 52 de la revue *Aide-mémoire* d'avril-juin 2010, voici ce qui en était dit :

« Mars 1942. Un jeune soldat arrive dans Leningrad assiégée par les armées allemandes, porteur d'une mission secrète délivrée par Staline. Dans sa sacoche, la partition de la 7^{ème} Symphonie que Dimitri Chostakovitch vient d'achever en l'honneur de sa ville d'origine. Sa mission : faire jouer cette symphonie par l'orchestre philharmonique de Leningrad le 9 août 1942, jour fixé par Hitler pour envahir définitivement la ville. Une plongée hallucinante dans la folie humaine, au cœur d'un siège qui dura 900 jours et qui fit 1.800.000 morts. »

Céka & Borris, *Lutte majeure, Casterman, coll. « KSTЯ »*

La rédaction

Aventures du Général Francoquin au pays des Frères Cyclopus

par Jean-Paul Bonjean

Quand la Bibliothèque George Orwell me suggère une lecture pour la chronique d'*Aide-mémoire*, tous mes sens sont en alerte !

Pour le surplus, quand elle me suggère une espèce d'ovni littéraire qui convoque des personnages travaillés à la façon des bédésistes avec un général franchement coquin qui ne jure que par « Mirde et Marde ! » et ne craint pas un certain burlesque ubuesque, je ne peux que docilement me plier à sa ferme volonté.

Mais l'œil toujours vigilant du bibliothécaire de la BGO veillera à ce que la dimension politique de ses amours littéraires ne soit jamais loin. Et donc, quelles leçons tirer de ces aventures pour le moins extraordinaires voire picaresques ou tout bonnement hyperboliques ? Tout d'abord qu'une saine anarchie ne messied pas au mécréant ! Les alliances que nouent et dénoncent les protagonistes baignent dans la légèreté des infidélités et des excès en tout genre.

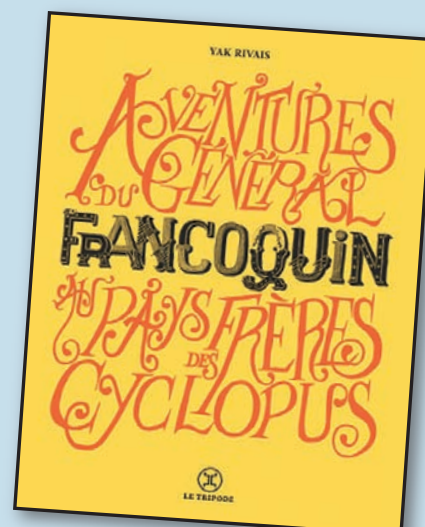
Ensuite, il n'est pas dit que les raisons d'État l'emporteront sur les raisons du cœur. Et cela ne peut que nous réjouir. État, famille, armée, passés à la moulinette d'un fou littéraire, ne tiennent que très peu de temps en place. Toutes les formes de hiérarchie en prennent pour leur grade sans qu'une once de moralisme intempêtif ne vienne atténuer notre plaisir.

Disons-le tout net, c'est renversant et l'on n'a pas de mal à croire qu'un Franz Bartelt en soit resté « sur le cul ». Des patronymes fabuleux, des dialogues particulièrement véloces et féroces et une

narration faite de conquêtes, tactiques et stratégies nourrissent un horizon *hénaurme* pailleté d'humour, d'absurde et d'insouciance.

Joignez l'utile à l'agréable : lisez-le cet été !

Yak RIVAIS, *Aventures du Général Francoquin au pays des Frères Cyclopus*, 1967. 2015 pour la réédition au Tripode.



La Bibliothèque George Orwell présente

par Jérôme Delnooz, bibliothécaire

• **Mohamedou Ould Slahi, Larrys Siems (éd.), *Les carnets de Guantánamo*, Michel Lafon, 2015, 21,40 €**

Mohamed Ould Slahi est un Mauritanien, ancien moudjahid en Afghanistan, qui a ensuite partagé sa vie entre l'Allemagne et le Canada. Quand surviennent les attentats du 11 septembre 2001, son parcours fait de lui un suspect idéal, et ce malgré le fait qu'il ait déjà été interrogé et relaxé par le passé. Après l'avoir arrêté, la CIA l'entraîne dans un « interminable tour du monde » de la détention et de la torture, dont l'étape finale est Guantánamo. Là-bas, depuis 2005, il a entamé la rédaction de carnets pour décrire la vie à l'intérieur du camp... Le livre en reprend de larges extraits – parfois censurés par ses geôliers. Il constitue une véritable preuve à charge contre l'État américain et son régime d'exception bafouant la justice sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme.

• **Raphaël Delpard, *La conférence de la honte : Évian, juillet 1938*, Michalon, 2015, 19 €**

La Shoah, cette redoutable machine de mort mise en œuvre par le régime nazi, et facilitée par des régimes collaborateurs, est une vérité indiscutable. Toutefois, il est important aussi de souligner la responsabilité de la communauté internationale qui, en plus de ne pas avoir fait rempart à la montée du fascisme en Europe, n'a pas fourni une aide suffisante aux personnes juives tant qu'il était encore temps... L'auteur illustre cet abandon doublé d'une hypocrisie certaine en faisant un focus sur la conférence d'Évian de 1938. Cette dernière avait pour objectif la répartition des réfugiés juifs entre les pays d'accueil potentiels, mais elle fut un véritable échec. Toute proportion gardée, à l'heure du débat sur les drames des migrants en Méditerranée, ce livre pose question...

• **Arnaud de la Croix, *La religion d'Hitler*, Racine, 2015.**

De nombreux auteurs se sont employés à isoler et à analyser les facettes de la personnalité d'Adolf Hitler, multipliant les études pertinentes (mais toujours trop restrictives pour expliquer la montée du nazisme) mais aussi tout à fait incongrues. Arnaud de la Croix, après avoir par le passé déjà écrit sur la vie du Führer, se penche ici sur le rapport que l'homme entretenait avec les religions et tente d'identifier quelles étaient ses croyances : des liens avec l'Église catholique et l'Église protestante (à des fins spirituelles, idéologiques ou politiques ?), mais également le façonnement d'un culte plus personnel à partir d'influences diverses telles que le paganisme.

• **Alix Heiniger, *Exil, résistance, héritage : les militants allemands antinazis pendant la guerre et en RDA (1939-1975)*, Éditions Alphil, 2015.**

La résistance de nombreux Allemands au régime nazi est relativement connue, ainsi que la répression implacable qui les a frappés et poussés à l'exil. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que ces militants antinazis juifs et communistes – souvent structurés en organisations – ont poursuivi leur combat de l'extérieur. Alix Heiniger ne se « contente » pas de présenter en détail cette problématique. Dans une perspective de longue durée, elle étend son étude à l'après-guerre et relate le retour de ces combattants au pays, leur participation à la construction de la nouvelle Allemagne de l'Est, les accusations de trahison par les autorités communistes... puis l'instrumentalisation de leur histoire antifasciste pour légitimer la RDA.

• **Ullcer, Hautière, Laboutique, Polack, *Femmes en résistance, tome 3 : Berty Albrecht*, Casterman, 2015**

Berty Albrecht rejoint Sophie Scholl, Mila Racine et Amy Johnson dans la galerie de portraits de femmes résistantes proposée par Casterman. Comme dans les autres opus de la série, une journaliste de notre époque part sur les traces de Berty Albrecht durant la Seconde Guerre mondiale et nous fait découvrir sa lutte dans la résistance française, son arrestation par la Gestapo et sa fin douloureuse. La BD est accompagnée d'un dossier biographique qui laisse transparaître la personnalité forte de cette femme, ses engagements pour la défense des Républicains espagnols, des intellectuels juifs pourchassés, mais également son militantisme pour l'éducation, l'indépendance et les droits de la femme.



• **Jean-Christophe Rufin, *Le collier rouge*, Gallimard, 2015**

1919. Jean-Christophe Rufin nous narre le récit de trois personnages... pardon, quatre ! Des êtres aux profils différents, mais qui sortent tous ébranlés du premier conflit mondial : un héros de la guerre arrêté par ses anciens « frères de tranchée », un juge militaire qui est en charge de le juger, une jeune femme désespérée, et un chien qui détient la clé de toute cette histoire. De manière poétique, Rufin relate les traumas de la guerre, et rend hommage au rôle des animaux – particulièrement les chiens – dans cette guerre totale. Le destin des hommes et des bêtes se confondent. Collier rouge ou légion d'honneur ? Pourtant, le propre de l'homme ne serait-il pas de transcender la fidélité qui parfois divise, et d'embrasser la part d'humanité qui rassemble ?

• **Mario Gotto, *Le bouillon noir de ma mère*, Éditions du Cerisier, 2015, 11 €**

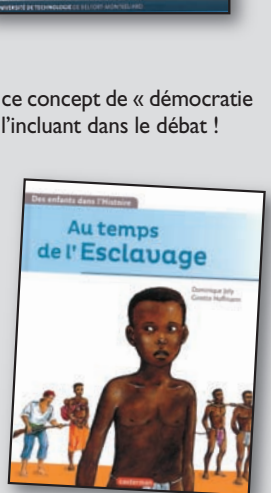
Se souvenir tout en rêvant. Dans ce recueil de nouvelles, Mario Gotto nous livre des anecdotes sur son histoire personnelle, tout en apportant un éclairage sur divers grands événements politiques et sociaux du XXe siècle en toile de fond : immigration italienne en Wallonie et en Amérique, bassin métallurgique en ébullition, les guerres mondiales... En ayant recours à l'imaginaire et à la fiction, l'auteur modifie son rapport à sa mémoire et dépeint un tableau à la fois réaliste mais aussi décalé de la « vieille Belgique » ! De quoi nuancer la gravité et le sérieux du réel...

• **Yves-Claude Lequin, Pierre Lamard, *Éléments de démocratie technique*, Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2014, 19 €**

La notion de « démocratie technique » découle d'un postulat intéressant : les citoyens d'une démocratie possèdent un pouvoir de décision, ou du moins d'influence, en ce qui concerne les enjeux politiques et économiques. Néanmoins, il n'existe pas d'espace public de discussion autour des grandes orientations techniques à prendre pour notre société, ces choix et ces délibérations demeurant le pré carré de l'alliance des scientifiques et des politiques. Ces derniers invoquent notamment le haut degré de technicité et de spécialisation requis pour justifier leur prérogative. Pourtant, les options choisies en termes d'évolution technique ont des retombées concrètes et importantes sur la vie en société. À travers une approche interdisciplinaire et des exemples précis, les auteurs interrogent ce concept de « démocratie technique » qui souhaite octroyer un plus grand rôle au citoyen en l'incluant dans le débat !

• **Dominique Joly, Ginette Hoffmann, *Au temps de l'esclavage*, Casterman, 2015, coll. « Des enfants dans l'histoire », 8,50 €**

Dans cet ouvrage illustré de la collection « Des enfants dans l'histoire », Dominique Joly et Ginette Hoffman initie les jeunes (de 7 à 10 ans) à la thématique de la traite négrière. Le lecteur suit l'histoire de Biolo, un jeune garçon vivant dans le Niger du XVIIIe siècle. Un jour, le petit pêcheur est enlevé par des hommes qui l'emprisonnent, le vendent comme une marchandise et l'emmènent très loin de chez lui, de l'autre côté de l'océan, dans les Antilles... À la fin de chaque partie du récit, une dimension précise du sujet est développée de manière encyclopédique. Une bonne porte d'entrée pour un travail pédagogique !



Ces livres sont disponibles en prêt à la Bibliothèque George Orwell des Territoires de la Mémoire ou à la vente dans les bonnes librairies dont la librairie Stéphane Hessel à la Cité Miroir.

▼ = coup de coeur des bibliothécaires

Les camps de concentration nazis : le règne de l'arbitraire ?

par Jean-Louis Rouhart

Allant à l'encontre de l'idée généralement reçue selon laquelle le régime des camps de concentration nazis relèverait de l'arbitraire le plus total, le juriste Nicolas Bertrand s'emploie à montrer dans son ouvrage intitulé *L'enfer réglementé : le régime de détention dans les camps de concentration* (éditions Perrin, collection « Synthèses économiques ») que le régime imposé aux concentrationnaires reposait au contraire sur l'application de directives extrêmement précises, prises par des administrations centrales, transmises aux commandants des camps et répercutées à tous les niveaux de pouvoir au sein des camps.



En se basant sur des archives allemandes et des emprunts à la littérature de témoignage (David Rousset, Jorge Semprun...), l'auteur démontre, en analysant nombre d'ordonnances, d'arrêts et de circulaires et les applications concrètes de ces règlements, que la violence de l'État nazi, telle que nous la connaissons, résulte généralement de l'application quotidienne et rigoureuse d'un ensemble cohérent de dispositions réglant tous les aspects de la vie concentrationnaire (lever, coucher, travail forcé, alimentation, contact avec l'extérieur, répression disciplinaire, décès...). Bien qu'ayant perduré, l'arbitraire ne caractérise pas le fonctionnement des camps de concentration, comme l'avait déjà suggéré Hannah Arendt. Les excès de violence, avérés et révélés à maintes reprises dans les témoignages, ne doivent pas faire oublier que l'encadrement normatif, qui conditionnait l'existence des prisonniers, est à lui seul responsable de la mort de centaines de milliers de concentrationnaires. Même les exterminations massives des détenus de confession juive et des autres victimes de discriminations raciales et sociales ne relevaient pas de l'arbitraire mais résultaient d'une série de mesures répondant à une stratégie mûrement élaborée et codifiée.

Par ailleurs, l'auteur insiste sur le fait qu'appliquer toutes ces règles et prescriptions donnait l'impression aux différents acteurs que le camp était une institution normale et que leurs actions étaient justifiées. Les intervenants auraient agi conformément aux dispositions en vigueur d'apparence juridique

et non de manière arbitraire, en bénéficiant de la justification dont jouissait le régime de détention. Cette thèse explique comment des êtres humains ordinaires, en appliquant des règles et des procédures tatillonnes, auraient participé en toute légitimité à l'enfer concentrationnaire, sans se poser des questions d'ordre moral et en ignorant l'inhumanité de ce qui se déroulait sous leurs yeux. Comme l'écrit Stéphane Hessel dans la préface du livre, « leur confiance inconsciente dans ce régime de détention aux allures juridiques a inhibé leur conscience d'êtres humains ».

On retiendra de cet ouvrage qu'une meilleure connaissance du régime de détention et de ses nombreuses dispositions apparaît, au même titre que les autres sources, essentielle pour comprendre la réalité concentrationnaire.

À la fin de son ouvrage, Nicolas Bertrand s'interroge sur la capacité du droit à servir la pire des exploitations et être utilisé pour pousser l'oppression à ses plus inhumaines limites. Il évoque le risque de l'application stricte de procédures qui aurait pour effet l'éloignement de la réalité humaine, dans les camps de concentration nazis, mais aussi d'une manière plus générale dans notre société. Constatant que cette régulation est utilisée de nos jours pour justifier des pratiques inhumaines, il met en garde contre la déshumanisation qui serait inhérente à toute régulation.

« Mots »

Par Henri Deleersnijder

Mémoire

Le 26 mai dernier, la veille de la panthéonisation de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, l'historien Pierre Nora, auteur d'une série d'ouvrages majeurs intitulée *Les Lieux de mémoire*, accordait une longue interview au quotidien *Le Figaro*. Laquelle se terminait par cet avertissement ô combien interpellant : « L'Alzheimer historique ne vaut pas mieux que l'Alzheimer cérébral. » Si on perd la mémoire, en effet, bonjour les dégâts...

L'équipe des Territoires de la Mémoire est heureusement à l'abri de cette redoutable déperdition. Par ses initiatives renouvelées au sein du Centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté, elle veille à maintenir bien vivantes les traces que les événements du passé ont laissées dans l'esprit d'un individu ou d'un groupe déterminé. De quoi éviter à tout prix le retour de pratiques barbares et autres affrontements meurtriers entre communautés, comme l'histoire plus ou moins récente n'en a fourni hélas que trop d'exemples. Mais la mémoire, justement, constitue-t-elle un efficace garde-fou à ce genre de dérives ?

Telle est une des questions qui a été abordée lors du colloque international « Mémoire(s) et identité(s) », organisé le 8 mai à la Cité Miroir et symptomatiquement sous-titré « Quand le passé bouscule le présent ». Car on en est là, en nos temps où culte de la mémoire et obsession identitaire forment trop souvent un couple explosif, l'atomisation de notre société contribuant de son côté à intensifier ce pugilat stérile. À l'instar de bon nombre d'indignations hautement sélectives, les souvenirs, de par le reflet subjectif qu'un événement laisse dans l'esprit d'un acteur, portent en soi une dose importante d'individualisation.

Où est le problème ?, fera-t-on remarquer. Eh bien, il se corse, le problème, lorsque qu'une communauté donnée campe sur les propres blessures de son histoire et fait preuve de cécité voire de manque d'empathie élémentaire, à l'égard d'une de ses homologues ayant pourtant elle aussi été victime d'injustices et de souffrances sans nom. On assiste alors à une déplorable concurrence mémorielle. Traite des Indiens d'Amérique et des Noirs d'Afrique, génocide des Arméniens et des Juifs, massacre des Tutsis, etc., pour se limiter à l'évocation des plus grandes exploitations et mises à mort programmées du passé, le martyrologe a débordé d'horreurs au fil des siècles, et le XXe n'y a pas échappé comme on le sait.

Mais il ne faudrait pas qu'une certaine instrumentalisation du passé empêche l'idéal du vivre-ensemble. Des pêcheurs en eaux troubles s'y entendent qui, comme l'humoriste Dieudonné, excitent les ressentiments de catégories humaines contre d'autres, provoquant et entretenant en l'occurrence une recrudescence d'antisémitisme. Puisque le souvenir entretenu équivaut au meilleur des cas à une protection contre les errements infâmes, mieux vaut donc s'en tenir à l'impérieuse recommandation du philosophe Paul Ricœur : « Les victimes d'Auschwitz sont, par excellence, les délégués auprès de notre mémoire de toutes les victimes de l'Histoire. » Bref, que la mémoire reste un facteur de rassemblement et non de division ! ••

Le commun : un cadre pour sortir du cadre ?

Par Olivier Starquit

Le dernier numéro d'*Aide-mémoire* vous a présenté un numéro spécial consacré aux alternatives démocratiques, pressentant et commentant ainsi l'imposture de plus en plus grandissante de la démocratie représentative voire du recours incessant au vocable de démocratie pour couper court précisément aux élans démocratiques, comme si aujourd'hui, de plus en plus, la démocratie était « un fétiche, un objet investi magiquement qui vient à la place de ce que l'on ne veut pas reconnaître comme un lieu vide. On ne veut pas renoncer à la démocratie car elle tient le rôle essentiel de consoler d'une absence, celle d'une société qui aurait pour but le bonheur commun¹. »

Plutôt que de continuer à se lamenter, l'éditorial adoptait un ton volontairement optimiste et se demandait en citant David Graeber si la liberté n'était pas « de pouvoir choisir nous-mêmes les valeurs auxquelles nous désirons nous consacrer avec qui les concrétiser et sous quelle forme d'engagement ? ... dans ce cas, la démocratie serait simplement notre capacité à nous rassembler, comme des êtres raisonnables, et à trouver des solutions à nos problèmes communs². »

D'autres éléments peuvent également inciter à l'espoir, citons la progression de *Syriza* et de *Podemos* dans les urnes et ce malgré le coup d'État silencieux perpétré par la *Troïka* et ses sbires. Et, là aussi, il convient de relever et de souligner que la vitalité électorale de ces deux mouvements politiques découle et résulte également d'un mouvement social constant depuis quelques années dans ces deux pays. Ce qui pousse *a contrario* Razmig Keucheyan à constater que « le tarissement de ces luttes, la difficulté des mouvements sociaux à revendiquer des droits nouveaux expliquent la dévitalisation actuelle de la démocratie... [et que] si la démocratie semble aujourd'hui en danger, c'est parce que la principale raison de son émergence, la pression populaire, exercée pendant un siècle et demi, s'est affaiblie dans le dernier quart du XXe siècle³. »

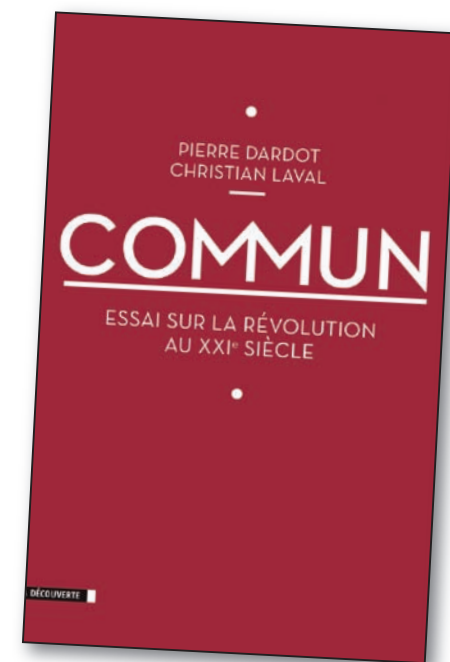
Souhaitant également aller au-delà du constat et de la posture défensive qui peuvent induire et nourrir une certaine démoralisation, Pierre Dardot et Christian Laval veulent dégager dans *Commun, Essai pour une révolution au XXI^{ème} siècle*⁴ des raisons d'espoir, de convergence et d'actions dans les récents surgissements démocratiques, (l'occupation du Parc Gezi à Istanbul, les mouvements sociaux en Amérique Latine). Pour eux, tous ces mouvements ont remis en route l'imagination politique alors que le cadre néolibéral, en préconisant la concurrence de tous contre tous et en recourant sans cesse à TINA, visait précisément à assécher l'imaginaire. Pour eux, tous ces mouvements partagent le même principe, celui du commun et ce faisant ils remettent à neuf des catégories anciennes (les commons).

Mais qu'entendent-ils au juste par le principe du commun ? En fait, il s'agit de donner un cadre théorique aux mouvements qui s'opposent depuis deux décennies au néolibéralisme. Le principe du Commun est « le principe politique d'une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité⁵ » où « seule la coparticipation à la décision produit une co-obligation dans l'exécution de la décision⁶ ». Le Commun est une construction politique qui consiste à réintroduire partout de l'autogouvernement, fondé sur la participation de tous aux règles qui les gouvernent. Pour les auteurs, le Commun « vient finalement proposer à la fois une alternative politique générale au règne néolibéral de la concurrence et une conception de l'émancipation comme acte d'autogouvernement et d'auto-institution⁷ ». Il s'agit donc de faire du commun un principe de compréhension de l'action humaine et un principe réel d'action.

Et tout ceci n'est pas sans conséquences sur la conception de l'État et de la démocratie. L'insistance sur le Commun évoque indubitablement une méfiance à l'égard de l'État, pourtant longtemps perçu comme un allié des forces progressistes et comme un outil favorable à l'expansion de la démocratie. Pour les auteurs, « les États néolibéraux sont devenus des machines au service d'une entreprise active de dé-démocratisation⁸ » (et on peut difficilement leur donner tort au vu des négociations autour du Grand Marché transatlantique où les États organisent leur propre défection). Avec le néolibéralisme, l'État a changé de forme : il ne garantit plus un certain nombre de ressources publiques contre leur marchandisation mais il en est plutôt devenu l'agent commercial le plus zélé en faveur de leur privatisation : « La problématique du commun émerge sur la ruine des illusions étatistes. Pendant longtemps, le mouvement ouvrier s'est rallié à une ligne étatiste, confiant à l'État le rôle de protection, de solidarité. Le néolibéralisme a transformé le visage de l'État, sa fonction et sa forme ; de telle manière que l'invention du commun vient à une période précise de l'histoire, celle où l'État néolibéral montre à quel point la propriété d'État n'est absolument pas un moyen d'assurer le partage, la solidarité, la redistribution⁹. »

Conséquences pour la démocratie

Par l'introduction du principe du Commun, « c'est toute la production d'une société qui doit être modifiée par l'introduction de modes démocratiques de définition des objectifs et de fonctionnement organisationnel. Le Commun comme principe doit être regardé comme transversal à toutes les activités¹⁰ ». Et c'est là que la résonance avec des mouvements de type *Occupy* est la plus forte : cette approche transversale indique clairement que la démocratie se conquiert par ceux qui en sont souvent dépossédés, qu'il s'agisse des usagers ou des salariés ; pour les



auteurs, « le projet radical d'émancipation ne peut s'assigner d'autre but que celui d'une société consciemment auto-instituante, ce qui n'est qu'un autre nom de la démocratie¹¹ ». Ainsi, « une politique délibérée du commun visera donc à créer les institutions d'autogouvernement qui permettront le déploiement le plus libre possible de cet agir commun¹² » et ainsi « la politique n'est donc pas un faire réservé à une minorité de professionnels, elle ne relève pas de la compétence de quelque spécialiste, elle ne peut être un métier, elle est l'affaire de celui qui, quel que soit son statut ou son métier, désire ou souhaite prendre part à la délibération publique¹³ ». Par le recours au principe du Commun, les deux auteurs « tentent de nous extraire de la dichotomie entre public et privé, dans laquelle la politique politicienne est bloquée, alors qu'elle a de moins en moins de sens pour une part croissante de la population, qui constate à la fois l'exploitation du travail et les effets délétères de la bureaucratisation, générant de concert ce qu'on nomme pudiquement "l'exclusion". Ils réhabilitent la politique en-dehors de la politique politicienne, au moment où celle-ci paraît, pour beaucoup, confisquée par des professionnels qui semblent rejouer indéfiniment la même comédie, dont l'objet principal est la conquête des postes, des honneurs, et non un changement de société¹⁴. »

Par ailleurs, cette conception auto-instituante de la société, proche des théories de Castoriadis, induit également une autre définition de la révolution, autre que sa captation par la pensée conservatrice et le marketing (ah, les chaussettes Che Guevara !) : « Nous devons nous réapproprier l'idée de révolution, sans l'entendre comme un coup d'État, un putsch, la prise du palais d'hiver... mais à la manière de Cornelius Castoriadis : comment une société se ressaisit de son destin et repense et refonde ses institutions centrales... Ce qui nous semble crucial, c'est la part reconnue à l'imaginaire social. L'idée qu'une société puisse instituer de nouvelles valeurs, ce que Castoriadis appelle des "nouvelles significations imaginaires". Une révolution, pour nous, quelle qu'en soit la forme, c'est qu'il y ait un retour de la société sur elle-même : les anciennes valeurs ne peuvent plus avoir cours. Il faut en instituer de nouvelles, c'est le sens de la révolution¹⁵. »

Par l'introduction du principe du Commun comme cadre théorique, les deux auteurs quittent le champ de la déploration permanente pour ouvrir un chemin du possible où « rompre avec le néolibéralisme exige par conséquent de déconstruire le cadre institutionnel existant pour lui en substituer un autre¹⁶ ». Revoici venu le temps de l'institution imaginaire de la société !

1 Eric HAZAN, *Dynamique d'une révolte*, Paris, La Fabrique, 2015, pp. 139-140

2 David GRAEBER, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 270

3 Razmig KEUCHEYAN, « Périssables démocraties », *Le Monde diplomatique*, avril 2015, p. 3

4 Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun. Essai pour une révolution au XXI^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, 2014

5 *Idem*, p. 23

6 *Idem*, p. 87

7 Pierre SAUVÈTRE, « Le commun contre l'État néolibéral » <http://www.laviedesidees.fr/Le-commun-contre-l-Etat-neoliberal.html>

8 Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *op. cit.*, p. 542

9 « Le Commun, un principe au cœur des mouvements sociaux », <http://www.lesinrocks.com/2014/04/30/actualite/politique/commun-notion-au-coeur-mouvements-sociaux-11501364/>

10 Thierry BRUN, « Entretien avec Jean-Louis Laval et Christian Laval : quelle action collective pour les biens communs ? », *Politix* (Hors-Série, nov-décembre 2014)

11 Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *op. cit.*, pp. 422-423

12 *Idem*, p. 480

13 *Idem*, p. 579

14 Fabrice FLIPO, « Du communisme aux communs ? » <http://www.journaldumauss.net/?Du-communisme-aux-communs>

15 « Le Commun, un principe au cœur des mouvements sociaux », <http://www.lesinrocks.com/2014/04/30/actualite/politique/commun-notion-au-coeur-mouvements-sociaux-11501364/>

16 Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *op. cit.*, p. 571

L'histoire est incomplète sans le témoignage des perdants¹

U n e c h r o n i q u e d e J u l i e n D o h e t

À plusieurs reprises, nous avons évoqué dans cette chronique le fait que contrairement à un sentiment largement répandu, l'extrême droite n'avait jamais disparu du paysage politique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale². Y compris dans nos pays. Et y compris de manière visible. Pour la Belgique, le récent livre *L'assassinat de Julien Lahaut* développe l'histoire d'un de ces réseaux d'extrême droite qui, des années 30 aux années d'après-guerre, en passant par la Résistance, avait pour ciment l'anticommunisme³. Dans ce numéro, nous allons voir comment la guerre d'Algérie fut, en France, un moment important dans la réapparition publique de l'extrême droite.

Un parcours atypique, et finalement si commun

Jacques Isorni (1911-1995) s'inscrit au barreau en 1931 et se tient à l'écart de la politique dans les années 30. Durant l'Occupation, il défend des résistants. Le tournant arrive à la Libération avec la défense de deux figures qui marqueront la suite de son parcours. D'abord Robert Brasillach et ensuite le Maréchal Pétain dont il incarnera la défense pendant et après le procès puisqu'il ira jusqu'à militer pour le transfert de ses cendres à Douaumont et sera le fondateur de l'Association pour Défendre la Mémoire du Maréchal Pétain. C'est dans ce cadre qu'il faut situer sa candidature aux législatives en 1951 sur les listes UNIR (Union des nationaux et indépendants républicains) qui accueillent nombre d'anciens vichystes. Élu de 51 à 58, Isorni se distingue par des positions très à droite, et notamment par le combat en faveur de l'amnistie. Le procès de Bastien-Thiry⁴, dont il défend un des lieutenants, lui vaut trois ans de suspension et est le prétexte du livre que nous analysons.

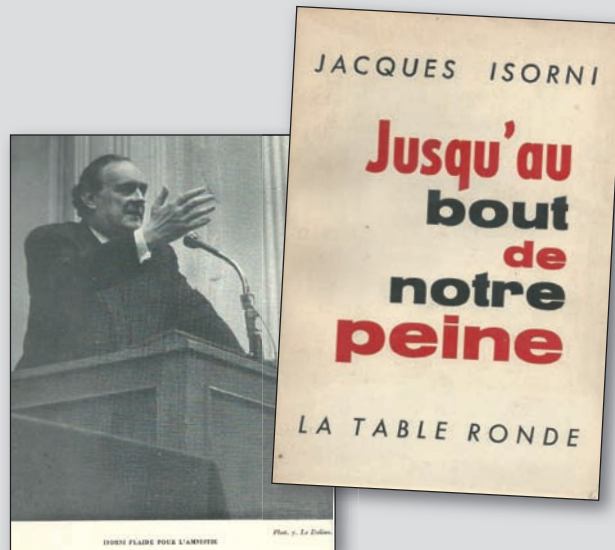
Son livre se veut donc à la fois un témoignage sur ce qui s'est passé juridiquement lors du procès, mais aussi un message politique : « Ayant une activité au moins double, je tiens à dire que "Jusqu'au bout de notre peine" est un livre écrit et publié par l'écrivain politique et non par "le conseil et le défenseur", même si quelques éléments d'information proviennent de l'activité de l'auxiliaire de justice. Il est écrit et publié pendant que je subis les peines que je dois aux rigueurs de la Cour militaire et de la Cour d'appel (...) En écrivant "Jusqu'au bout de notre peine" je ne me suis senti tenu que par un devoir de conscience et par un scrupule de vérité. En le publiant, je veux croire que la liberté n'est pas tout à fait morte⁵. » Le message politique est de loin le plus important car il s'inscrit dans le long terme⁶ : « Lorsque au soir du 1er juillet 1962, je décidai d'écrire ce livre, ce n'était pas seulement pour maudire et me délivrer du mal de la défaite. Je pensai à ceux qui nous suivent (...) Je pensai aussi aux entreprises qui doivent les porter vers l'avenir, et, parmi ces entreprises, ce n'est pas une chimère de souhaiter qu'ils veuillent et puissent un jour rendre à notre pays ses contours anciens. L'amertume des blessures n'est pas le désespoir et c'est vers cet avenir que nous dirigeons les yeux⁷. »

Le traumatisme algérien

L'indépendance de l'Algérie est vécue comme un grand traumatisme par l'extrême droite française qui y voit une grave trahison⁸ : « Livrer au moment de la victoire des armes une partie du territoire à celui qui perd la bataille, c'est violer les lois fondamentales de la nation – cela est vrai pour tous les temps et pour toutes les nations qui ont achevé leur unité – et toute Constitution, écrite ou non écrite. Cela s'est fait en France à propos de l'Algérie (...) » avec comme circonstance aggravante que l'armée n'aurait donc pas perdu sur le terrain et que De Gaulle, chef de l'État, avait promis de ne rien lâcher. Mais celui-ci a trahi : « Envisageant comme inéluctable l'évolution de la France vers le communisme, Charles De Gaulle avouait sa croyance, sur d'autres plans que la "décolonisation", dans le mouvement irréversible des courants humains auquel il a donné le nom de vent de l'histoire¹⁰. »

Isorni insiste d'ailleurs lourdement sur le fait que les actes posés durant la guerre, même les pires, ne furent pas des dérives mais bien le suivi des ordres. Ainsi de la question de la torture : « Je déclare (...) que le lieutenant Godot, comme des centaines de ses camarades, a reçu l'ordre de torturer pour obtenir des renseignements. J'ignore le rang et le nom de l'autorité la plus élevée qui a donné cet ordre dont on ne trouvera d'ailleurs aucune trace écrite. Mais je sais que pour la 10e division parachutiste où servait Godot, c'est sous l'autorité du général Massu que cet ordre a été répercuté aux exécutants¹¹. »

Cet argument est important, car il va permettre de justifier les actes de désobéissance qui suivront. « Je porte témoignage que pour une part secrète, tacite, intérieure, tenaillante, mais pour une part importante, c'est parce que ces hommes ne voulaient avoir méfait pour rien. Et à la limite, leur attitude est un acte désespéré de damnés qui veulent se venger du démon qui les a menés en enfer. Heureux fadaïnes qui, sur ordre, avez égorgé parce qu'on vous disait que c'était indispensable à votre cause. Vous avez gagné et vos crimes doivent vous sembler justifiés ! Le peuple français au nom de qui justice va être rendue, doit savoir qu'en son nom et pour lui, des responsables ont précipité dans des traquenards les hommes qu'on juge¹². » L'OAS¹³ a certes été trop loin pour Isorni, mais ses actions doivent être remises dans ce contexte et ne peuvent être confondues avec les actions menées par des organisations comme le CSAR¹⁴. D'autant plus que des éléments tendent à prouver que l'OAS est soutenue et financée par des personnes au sein du pouvoir, dont certaines en sont même membres. C'est ainsi que l'auteur reproduit une lettre, qui lui vaudra des ennuis, et accuse Giscard d'Estaing



d'avoir soutenu le Général Salan dans son action. « Contrairement à ce qu'on a prétendu, que les actions violentes de l'OAS avaient ajouté aux haines déjà nées d'une très longue guerre, ce sont ces violences, qui ont montré aux musulmans déçus de notre faiblesse, qu'il existait, parmi notre peuple fatigué, des hommes encore capables de se battre pour une parole et pour une patrie¹⁵. »

La Résistance Un argument utilisé sous deux facettes

Nous arrivons alors au cœur du raisonnement d'Isorni, et plus largement du courant politique qu'il incarne, qui veut que les membres de l'OAS et du coup de force de Salan, soient d'une part dans une logique de désobéissance civile : « Pour beaucoup, l'action en faveur de l'Algérie n'était pas une subversion. Elle était un immense espoir, qu'on dissimulait plus ou moins afin de subsister. Cette espérance partagée et encouragée n'avait rien d'indigne. Loin de là. Il n'y avait d'indigne que de l'oublier quand la défaite fut devenue certaine et que les militaires et les militants vaincus se retrouvèrent dans les prisons du régime. (...) J'étais redevenu, comme aux temps sinistres de 1945, le visiteur presque quotidien des prisons politiques, avant que cela ne me fût interdit. Je ne pouvais l'accepter sans révolte ou sans agir¹⁶. » Et, d'autre part, que ces mêmes membres de l'OAS s'inscrivent dans la filiation de la Résistance : « (...) vous allez requérir au nom d'un État politique dont le chef et certains membres du gouvernement en ont assumé d'identiques. Rappelez-vous les crimes de la Libération. De Gaulle a-t-il été poursuivi ? Rappelez-vous la radio de Londres, la lecture publique des listes de personnes à abattre et qui furent abattues avec l'accord du Général, et regardez la composition du gouvernement pour le compte duquel vous allez requérir la mort de Salan¹⁷ ! » Et d'enfoncer le clou : « Maurice Schumann m'avait paru le plus qualifié pour cette explication. Il avait joué un rôle prépondérant à la radio de Londres. C'est de cette radio qu'étaient partis tant d'appels à la mise hors combat "des traîtres et des délateurs" désignés au petit bonheur, une véritable croisade du meurtre, un prêche quotidien à la mort, sous la responsabilité du général de Gaulle, sinon sur son ordre. De plus, Maurice Schumann est et était déjà profondément catholique. Sa foi religieuse ne l'avait pas détourné du rôle qui lui imposait sa foi gaulliste¹⁸ », rappelant au passage l'assassinat de Darlan mais aussi « (...) les massacres qui précédèrent et suivirent la Libération¹⁹. »

On assisterait donc à un deux poids, deux mesures déterminé uniquement par le fait d'avoir gagné ou perdu le combat engagé²⁰ : « Et la conscience universelle ? Comme elle est sensible, bruyante, et sait s'entremettre aux quatre coins du monde pour un condamné de droit commun des USA ou pour un prisonnier d'Espagne ou du Portugal, cette conscience si légitimement alertée pour l'exécution de Juan Grimau²¹, si injustement silencieuse pour celle de Bastien-Thiry ! Et pour nos harkis, s'est-elle manifestée ? Où et quand recueillir l'écho de sa voix ? Où et quand entendre sa plainte déchirée ? Jamais. Nulle part. Les tribunes de l'ONU, si fertile en discours pour la défense de la personne humaine, de quelles protestations ont-elles retenti ? Aucune. Parce qu'on ne peut à la fois condamner des tueries et accueillir leurs auteurs²². »

Ceux qui se retrouvent devant la justice française seraient ainsi les Résistants du moment, avec comme figure principale, ayant pris une stature mythique, le cas de Bastien-Thiry²³ : « Ce n'était pas le premier. Elle en avait connu beaucoup dans une guerre de sept ans. Mais, brûlé de la flamme mystique, il était le dernier du combat perdu, le plus inutile. Il allait tenir une place différente des autres. À l'instant suprême, il s'installait parmi les Justes sacrifiés. Rien ne venait assombrir le faisceau de lumière que la mort projetait sur lui. Au fur et à mesure qu'elle l'éloignait de nous, que la foule muette de stupeur le suivait du regard dans son apogée, la figure de l'homme et du croyant devenait de plus en plus haute. Tels les chrétiens des premiers âges qui avaient renversé les idoles²⁴. »

Au-delà de l'Algérie, une idéologie toujours cohérente

Si l'ouvrage d'Isorni est déjà très intéressant de part cette argumentation, que nous ne rencontrons pas pour la première fois, il contient

aussi plusieurs passages montrant combien l'idéologie d'extrême droite et ses références forment un monde cohérent. Nous retrouvons donc dans le commentaire sur l'Algérie le suprématisme occidental : « Et l'Algérie dès lors vidée de sa substance européenne, sa substance vitale, exsangue pour ainsi dire, découvrira trop tard que cette population qu'elle avait réduite au départ avait été, plus encore que l'armée des soldats et que l'armée des fonctionnaires, l'armature sur laquelle elle reposait sans vouloir le reconnaître. En la perdant, elle devait s'effondrer, comme un corps privé de son squelette. Pour plusieurs années elle retombait en arrière, loin de toute civilisation, portée seulement par une misère lyrique et ses divisions intestines²⁵. » Plusieurs références à des figures centrales, comme celle de Brasillach : « Ce 6 février au matin, pour la première fois depuis 1946, je ne me rendis pas à l'église Saint-Séverin où chaque année j'assistais à la messe anniversaire de l'exécution de Brasillach²⁶. »

Et surtout le long passage sur sa rencontre avec Salazar²⁷, présenté comme le dernier rempart face à la chute de la civilisation occidentale qu'incarne la décolonisation, dans lequel Isorni précise : « Le maréchal vous tenait, Monsieur le Président, en haute estime. Il prenait votre révolution pour un modèle dont il a pris exemple au moment de la Révolution nationale²⁸. » Mais il va plus loin, revenant sur le darwinisme social : « L'évolution politique du monde se fait en surface, car la nature des êtres ne se modifie pas, pas plus que ne se modifient les lois essentielles qui commandent à la vie des peuples²⁹ », ce qui n'exclut pas l'action : « C'est donc dans un cadre limité, superficiel par rapport à la nature humaine, que se situent les mouvements qui agitent et précipitent le cours de notre monde. Ils ne sont point tous condamnés à une direction inéluctable. Nés des hommes, à leur taille et faits par eux, ils dépendent de leur volonté, collective ou personnelle³⁰. »

Nous fermerons la boucle de cette chronique en montrant qu'une fois de plus, c'est parfois dans les détails que l'appartenance et la cohérence idéologique se révèle le plus. Ainsi Isorni lorsqu'il évoque le combat qu'il qualifie d'admirable de l'OAS met-il en exergue le maquis dirigé par un certain Roger Holleindre. Roger Holleindre qui, après l'Indochine et l'Algérie, sera actif au sein d'Occident et dans la campagne présidentielle de Tixier-Vignancourt³¹, avant d'être parmi les fondateurs du FN en 1972, dont il sera vice-président et député, qu'il quitte lors de l'arrivée de Marine Le Pen, en désaccord avec la ligne politique qu'elle veut instaurer... ♦♦

- 1 Nous reprenons comme titre une citation de Jacques Isorni tirée de l'ouvrage analysé (p.11) car elle reflète bien son propos.
- 2 Voir notamment « L'extrême droite n'a jamais cessé d'exister » in *Aide-mémoire* n°32 d'avril-mai-juin 2005 et « Le poujadisme : un populisme d'extrême droite » in *Aide-mémoire* n°52 d'avril-mai-juin 2010.
- 3 Voir « Un résistant d'extrême droite » in *Aide-mémoire* n°67 de janvier-février-mars 2014.
- 4 Voir *infra*.
- 5 Jacques ISORNI, *Jusqu'au bout de notre peine*, Paris, La Table ronde, 1963, p.10.
- 6 Voir aussi « La préparation de la reconquête idéologique » in *Aide-mémoire* n°42 d'octobre-novembre-décembre 2007.
- 7 P. 173
- 8 Voir « La pensée "contrerévolutionnaire" » in *Aide-mémoire* n°36 d'avril-mai-juin 2006.
- 9 P. 59
- 10 P. 111
- 11 P. 99
- 12 P. 101
- 13 Organisation de l'Armée Secrète, créée en 1961 par les ultras de l'Algérie Française. Active tant en Algérie qu'en France et même en Belgique où elle a visé des militants soutenant l'indépendance algérienne.
- 14 Comité Secret d'Action Révolutionnaire. Mieux connu sous le nom de « La Cagoule » et actif en 1936-37.
- 15 P. 30
- 16 P. 47
- 17 Pp. 69-70
- 18 P. 157
- 19 P. 158. Sur cette argumentation voir aussi « Le "résistantisme", un équivalent au négationnisme » in *Aide-mémoire* n°44 d'avril-mai-juin 2008.
- 20 Voir aussi sur cette question « Le procès de Nuremberg était-il juste ? » in *Aide-mémoire* n°25 de juillet-août-septembre 2003 et « Quand le relativisme sert à masquer le négationnisme » in *Aide-mémoire* n°34 d'octobre-novembre-décembre 2005.
- 21 Dirigeant du Parti Communiste Espagnol exécuté par les franquistes en avril 1963.
- 22 P. 23
- 23 Voir « Quand la résistance et le droit d'insurrection sont-ils justifiés ? » in *Aide-mémoire* n°55 de janvier-février-mars 2011.
- 24 P. 171
- 25 Pp. 42-43
- 26 P. 150
- 27 Sur Salazar, voir « Un nationalisme religieux : le Portugal de Salazar » in *Aide-mémoire* n°24 d'avril-mai-juin 2003, ainsi que « 1945 ne marque pas la fin des dictatures d'extrême droite en Europe » in *Aide-mémoire* n°69 de juillet-août-septembre 2014.
- 28 P. 121
- 29 P. 114
- 30 P. 115
- 31 Voir « La cohérence d'un engagement » in *Aide-mémoire* n°40 d'avril-mai-juin 2007.
- 32 Voir « Retour sur le discours du fondateur de la dynastie Le Pen » in *Aide-mémoire* n°56 d'avril-mai-juin 2011.





Wallonie



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Province de HAINAUT

LA PREMIÈRE SOYEZ CURIEUX



Province de Liège Liège



PROVINCE de NAMUR



La Jeune Province



La Mutualité Socialiste



Solidaris mutualité

FGTB Liège - Huy - Waremme



Intercommunale du service de votre eau www.citb.be



Avec le soutien de la Région Wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ville de Liège, de l'Enseignement communal liégeois, de la Province de Liège, du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège et de l'Enseignement de la Province de Liège, du Centre funéraire de Robermont, du Groupe Graphique Chauveheid, de l'Union Liégeoise des Prisonniers Politiques et de l'Association Ernest De Craene.



Le réseau « Territoire de Mémoire »
 Les villes ou les communes
 Aiseau-Presles, Amay, Andenne, Anhée, Ans, Anthisnes, Arlon, Assesse, Aubange, Awans, Aywaille, Bassenge, Bastogne, Beaumont, Beauraing, Beauvechain, Beyne-Heusay, Beloeil, Berlooz, Bertrix, Bievre, Blegny, Bouillon, Boussu, Braine-L'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Braives, Bruxelles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Chaudfontaine, Chaumont-Gistoux, Chièvres, Chimay, Chiny, Ciney, Clavier, Comblain-au-Pont, Comines-Warmonet, Colfontaine, Courcelles, Court-Saint-Étienne, Couvin, Dalhem, Dison, Donceel, Durbuy, Ecaussines, Enghien, Engis, Erezée, Esneux, Etterbeek, Evere, Farciennes, Fernelmont, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Fleurus, Flobecq, Floreffe, Florennes, Florenville, Fontaine-l'Évêque, Fosses-la-Ville, Frameries, Froidchapelle, Gedinne, Geer, Gerpennes, Gesves, Gouvy, Grâce-Hollogne, Grez-Doiceau, Habay, Hamoir, Hamois, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Hannut, Hastière, Havelange, Herbeumont, Héron, Herstal, Herve, Hotton, Houffalize, Huy, Incourt, Itrre, Jalhay, Jemeppe-sur-Sambre, Jette, Jodoigne, Juprelle, La Bruyère, La Louvière, Leuze-en-Hainaut, Liège, Liernux, Limbourg, Lincet, Lobbes, Lontzen, Malmedy, Manage, Manhay, Marchin, Martelange, Meix-devant-Virton, Merbes-le-Château, Modave, Momignies, Mons, Morlanwelz, Musson, Namur, Nandrin, Neupré, Ohey, Onhaye, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ouffet, Oupeye, Pepinster, Peruwelz, Perwez, Philippeville, Plombières, Pont-à-Celles, Profondeville, Quény, Ramillies, Rebecq, Remicourt, Rixensart, Rochefort, Rouvroy, Rumes, Sainte-Ode, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Ghislain, Saint-Gilles, Saint-Hubert, Saint-Nicolas, Sambreville, Seneffe, Seraing, Sily, Sivry-Rance, Soignies, Sombreffe, Somme-Leuze, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Tellin, Theux, Thimister-Clermont, Tinlot, Trooz, Vaux-sur-Sûre, Verviers, Vielsalm, Viroinval, Visé, Vresse-sur-Semois, Waimes, Walcourt, Wanze, Waremme, Wasseiges, Wavre, Wellin, Welkenraedt, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Yvoir
 Les provinces
 Hainaut, Liège, Brabant wallon, Namur

Le mot de la Présidente

Par **Dominique Dauby**

La nuit du 24 au 25 avril 1915, il y a tout juste 100 ans, l'assassinat d'intellectuels arméniens à Istanbul marqua le début d'un génocide qui vit disparaître près d'un 1 300 000 personnes.

En Turquie, aujourd'hui encore et depuis 100 ans, le terme de génocide est refusé par les autorités et poser la simple question de ce qu'étaient devenus les Arméniens de Turquie a coûté la vie au journaliste Hrant Dink en 2007.

Que plus de 100 000 personnes aient défilé dans les rues d'Istanbul en clamant « Nous sommes tous Hrant Dink, nous sommes tous des Arméniens » montrait alors que quelque chose bougeait peu à peu en Turquie.

Historien/nes, journalistes et autres intellectuel/les, bravant les interdits professionnels et autres emprisonnements, mettaient peu à peu en lumière une mémoire enfouie. Les un/es dévoilant une des conséquences du génocide et de sa négation : l'humiliation, la répression, l'exclusion, les assassinats, dont furent victimes d'autres minorités (kurde, grecque...) dans une impunité presque totale. D'autres révélant les conversions forcées et le placement dans des familles turques

d'enfants arméniens dont la famille était déportée.

Les dénégations des autorités turques, depuis 1915, avec le soutien, au moins passif, de la classe politique internationale, rendent particulièrement difficile la recherche de la vérité, notamment parce que ces silences et dénégations ont entretenu les incompréhensions, les sentiments d'injustice pour les un/es, d'impunité pour les autres.

Il nous appartient de donner attention, soutien et visibilité aux femmes et aux hommes courageux qui entreprennent ce travail de mémoire. Travail indispensable à la construction d'un avenir commun et apaisé. ●●

(Source :Vicken CHÉTÉRIAN, « Le génocide arménien et ses vies ultérieures » in *Le Monde diplomatique* – avril 2015)



Une réaction ? Un commentaire ? Une proposition d'article ?

La revue *Aide-mémoire* est également la vôtre !

Écrivez-nous :
editions@territoires-memoire.be



page douze

Nouveau en 2015 :
 Tarifs réduits à La Cité Miroir*

Les acteurs de l'histoire, c'est vous !

Devenez membre

**CENTRE D'ÉDUCATION
 À LA RÉSISTANCE ET À LA CITOYENNETÉ**

Versez 10 € (2,5 € pour étudiant)
 sur le compte BE14 0682 4315 5583
 Une carte vous sera envoyée
 et vous bénéficierez des avantages.

Plus d'informations :
www.territoires-memoire.be/membre

*Pour certaines activités, dont celles programmées par Les Territoires de la Mémoire asbl, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl et MNEEMA asbl.

Aide-Mémoire Publication trimestrielle du Centre d'Éducation à la Tolérance et à la Résistance • Aide-Mémoire est la revue des membres de l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire" • Présidente : Dominique Dauby • Directeur : Jacques Smits • Boulevard de la Sauvenière 33-35 - 4000 Liège • Coordination et cellule pédagogique : 04 232 70 64 • Secrétariat et administration : 04 232 01 04 • Accueil et réservations visites : 04 232 70 60 • Centre de documentation : 04 232 70 62 • Fax : 04 232 70 65 • e-mail : accueil@territoires-memoire.be • www.territoires-memoire.be • Revue membre de l'Association des revues Scientifiques et Culturelles <http://www.arsc.be> • Editeur responsable : Dominique Dauby • Directeur de la publication : Jacques Smits • Directeur Adjoint : Philippe Marchal • Rédacteur en chef : Julien Paulus • Comité de rédaction : Dominique Dauby, Deborah Colombini, Henri Deleersnijder, Jérôme Delnooz, Gaëlle Henrard, Jérôme Jamin, Philippe Marchal, Maïte Molina Mármo, Gilles Rahier, Michel Recloux, Raphaël Schraepen, Olivier Starquit • Infographie et mise en page : Héroufosse Communication - Polleur • Impression : Vervinck et fils • Les articles non signés sont tous de la rédaction.

Toute reproduction, même partielle, de ce trimestriel est strictement interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur responsable. Les articles n'engagent que leurs auteurs. • ISSN 1377-7831